



*Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU
SMITVAD
DU PAYS DE CAUX**

Juillet à Décembre 2020

SOMMAIRE

RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE

N°DECISION	OBJET	FOLIO
06/2020	Subvention jardinage durable	1
07/2020	Mise à disposition d'une parcelle et autorisation de culture	3
	Bordereaux de dépôt de documents valant accusé réception	5

DÉLIBÉRATION	OBJET	FOLIO
01.23.09.20	Election du Président	9
02.23.09.20	Détermination du nombre et élection des vice-présidents	12
03.23.09.20	Détermination du nombre et élection des membres du bureau	16
04.23.09.20	Délégation du Comité syndical au Président	20
01.21.10.20	Indemnités de fonctions du président et des vice-présidents	23
02.21.10.20	Création de la commission d'appel d'offres - élection des membres	26
03a.21.10.20	Création de la commission de délégation de service public	29
03b.21.10.20	Création de la commission de délégation de service public - élection des membres de la commission permanente de DSP	32
04.21.10.20	Création de la commission de contrôle de délégation de service public - désignation des membres	35
05.21.10.20	Création d'un "groupe de travail sur le devenir de la délégation de service public" - désignation des membres	38
06.21.10.20	Adhésion aux associations - autorisation de renouvellement par le président et désignation des représentants à ECAUXTECH	41
07.21.10.20	Adhésion aux associations - autorisation de renouvellement par le président et désignation des représentants à METHEOR	44
08.21.10.20	Adhésion aux associations - autorisation de renouvellement par le président à BIOMASSE	47
09.21.10.20	Désignation d'un représentant délégué au CNAS	49
10.21.10.20	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ingénieur	52
11.21.10.20	Reprise des provisions	55
12.21.10.20	Remise gracieuse aux collectivités adhérentes et annulation des titres	58
13.21.10.20	Décision modificative n°1 au budget primitif - budget principal	61
14.21.10.20	Décision modificative n°1 au budget annexe PLPD	65
15.21.10.20	Approbation du règlement intérieur	68
	Bordereaux de dépôt de documents valant accusé réception	77



Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Comité Syndical

N° 6/2020

SUBVENTION JARDINAGE DURABLE

Le Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux,

Vu les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux syndicats mixtes conformément aux articles L.5711-1 et L.5211-2,

Vu la délibération n° 13-25/06/2018 du 25 juin 2018 par laquelle le Comité Syndical autorise le Président à attribuer des subventions pour l'acquisition et ou la location de broyeurs de végétaux et l'acquisition de tondeuse mulching, robot tondeur ou kit mulching,

Vu la délibération n°09-17/02/2020 du 17 février 2020 par laquelle le Comité Syndical autorise la prorogation de la promotion au jardinage durable jusqu'au 01/05/2020,

Vu la délibération n°14-21/10/2020 du 21 octobre 2020 par laquelle le Comité Syndical décide d'approuver la modification budgétaire au budget annexe PLPD.

Considérant que les bénéficiaires désignés ci-dessous répondent aux critères d'attribution précisés dans les délibérations,

DÉCIDE

Article 1 :

D'attribuer les subventions présentées dans les tableaux au verso de cette feuille.

Article 2 :

Il en sera rendu compte en communication au Comité Syndical.

Article 3 :

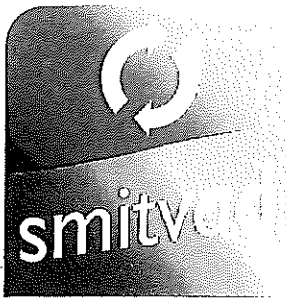
Monsieur le Président et Monsieur le Receveur sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime, pour son contrôle de légalité.

Fait à Yerville, le 05 novembre 2020

Le Président,
Fabrice DUBUS



Nom prénom	Adresse	Désignation du matériel	Montant facture	Montant attribué
ALARD Florian	758 résidence du Coudray 76810 Gruchet St Siméon	Tondeuse mulching	1099	300
AVRIL Yves	265 allée du château 76590 Gonneville sur Scie	Broyeur de végétaux	639	192
BAR Grégory	87 rue du marquis de Loraille 76730 Tocqueville en Caux	Tondeuse mulching	1799	300
BAUDET Jérémy	42 chemin du bois 76560 Ancourteville sur Héricourt	Tondeuse mulching	2599	300
CABOT Jean-Marie	38 route de l'église 76560 Bretteville St Laurent	Tondeuse mulching	2399	300
CHARDONNET Michel	7 allée des épines 76590 St Germain d'Étables	Tondeuse mulching	3300	300
COLLEY Clotilde	1 impasse des hêtres 76560 Etalleville	Tondeuse mulching	3199	300
DELAUNAY Dany	6 rue du calvaire 76560 Etalleville	Tondeuse mulching	2099	300
DEPESTELE Huguette	32b rue Guy de Maupassant 76890 Tôtes	Tondeuse mulching	3098	300
DESAINT Antoine	17 impasse de l'if 76560 Bretteville St Laurent	Tondeuse mulching	3199	300
FEUGRAY Jean-François	5 rue du hôme 76450 Cany Barville	Tondeuse mulching	1599	300
LANTEZ Jean-Michel	1 impasse des mottes 76560 Bretteville St Laurent	Tondeuse mulching	1684	300
LECLERC Ludovic	11 bis rue du Mauconduit 76540 Criquetot le Mauconduit	Tondeuse mulching	2398	300
PATRY Daniel	47c rue Guy de Maupassant 76890 Tôtes	Tondeuse mulching	999	300
QUESNEL Véronique	1255 route du tortillard 76890 Beauval en Caux	Tondeuse mulching	1499	300
ROUSSIGNOL Bertrand	1487 rue notre dame de Pontmain 76760 Yerville	Tondeuse mulching	999	300
TOTAL				4692



Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

DECISION DU PRESIDENT

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Comité Syndical

N° 7 / 2020

MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE ET AUTORISATION DE CULTURE

Le Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux,

Vu les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux syndicats mixtes conformément aux articles L.5711-1 et L.5211-2,

Vu la délibération du 26 mai 2014 par laquelle le Comité Syndical autorise le Président à décider de la conclusion et du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant que la parcelle sise à Brametot à la Cavée Ballet, cadastrée sous le numéro ZA20 partie pour une contenance de 3ha peut être exploitée à titre précaire conformément à l'article L411-2 du Code Rural pour un contrat de culture **de blé pour la saison 2020-2021,**

Considérant que cette parcelle comprise dans le site de Brametot devra être cultivée en prenant soin de ne pas détériorer le piézomètre et de veiller à ce que des produits phytosanitaires n'engendrent pas de nuisances dans le sol et ce sous l'entière responsabilité de l'exploitant qui devra le cas échéant préciser les produits utilisés et leur quantité,

Considérant que la parcelle devra être rendue entièrement libérée de toute récolte dès l'enlèvement de la récolte de blé.

DÉCIDE

Article 1 :

Eu égard au contrat signé entre l'exploitant, **Sébastien EMO** et le Président du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux, la mise à disposition et autorisation de culture de la parcelle ZA20 :

Montant de la redevance : **1000 Euros**, pour la saison culturale 2020-2021.

Article 2 :

La présente décision sera publiée aux lieux et places ordinaires. Il en sera rendu compte en communication au Comité Syndical.

Article 5 :

Monsieur le Président et Monsieur le Receveur sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime, pour son contrôle de légalité.

Fait à Yerville, le 10 décembre 2020

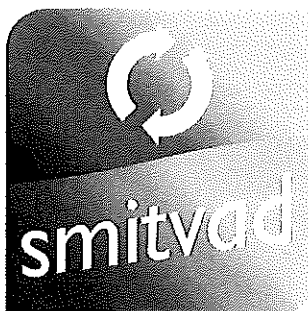
Le Président,
Fabrice DUBUS



Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr



Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE RECEPTION

Nos Réf : EB 2020.12.40
Affaire suivie par : Mme Bouteiller
Courriel : contact@smitvad.fr

PREFECTURE DE LA SEINE MARITIME
Service Courrier
7, place de la Madeleine – CS 16036
76 036 ROUEN Cedex

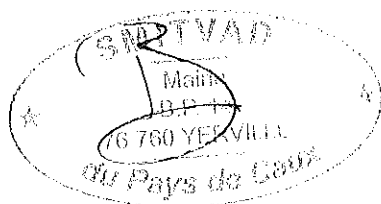
Fait en 2 exemplaires

SMITVAD DU PAYS DE CAUX	
REÇU LE :	16 DEC. 2020

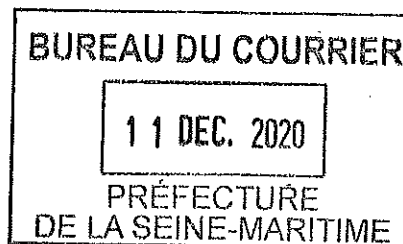
Yerville, le 10 décembre 2020

NATURE DES DOCUMENTS	REF de l'ACTE	Nombre d'exemplaires
Décision : Subvention jardinage durable (du 05 novembre 2020)	N°06-2020	1

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la Préfecture :



Handwritten text, possibly a signature or date, located in the lower-left quadrant of the page. The text is faint and difficult to decipher.



Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

**BORDEREAU DE DEPOT DE
DOCUMENTS VALANT ACCUSE
RECEPTION**

Nos Réf : EB 2020.12.42

Affaire suivie par : Mme Bouteiller

Courriel : contact@smitvad.fr

PREFECTURE DE LA SEINE MARITIME

Service Courrier

7, place de la Madeleine – CS 16036

76 036 ROUEN Cedex

Fait en 2 exemplaires

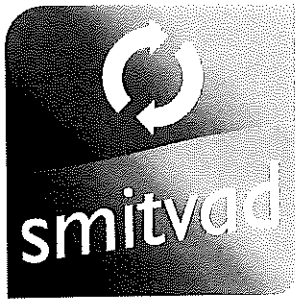
Yerville, le 21 décembre 2020

NATURE DES DOCUMENTS	REF de l'ACTE	Nombre d'exemplaires
Décision : Mise à disposition d'une parcelle et autorisation de culture	N°07-2020	1

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la Préfecture :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 23 septembre 2020

Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 39
Présents : 35
Pouvoirs : 02
Votants : 37

ELECTION DU PRESIDENT

Délibération n°01-23/09/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois du mois de septembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le dix-huit août deux mille vingt, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la salle de la Mairie d'Yerville, le comité syndical du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le :

07 OCT. 2020

- de son affichage le :
25/09/2020

- de sa notification le :

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Titulaires		Suppléants	
M. Jérôme LHEUREUX	P	M. Laurent GODEFROY	
M. Jean-Marie FERMENT	P	M. Yves TASSE	
M. Jean-Pierre THEVENOT	P	M. Gérard FOUCHE	
M. Jean-François ALIGNY	P	M. Maryvonne SCHILD	
M. André-Pierre BOURDON	AE	M. Didier PEULVEY	
M. Pascal VANIER	P	M. Bertrand CARPENTIER	
M. Emmanuel BOUST	P	M. Philippe CARREIN	
M. Philippe CABIN	P	M. Remi HEROUARD	
M. Philippe DUFOUR	P	Mme Véronique IZABELLE	
M. Laurent APPERCELLE	P	Mme Sophie MAUBANC	
Mme Alexandra BUQUET	P	M. Didier GASTON	
M. Jean-Paul BEUVIN	P	M. Franck FOIRET	
Titulaires		Suppléants	
M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P	M. Yves PETIT	
M. Philippe LACAISSE	P	M. Xavier VANDENBULCKE	
M. Jean-Pierre LANGLOIS	P	M. Philippe LANGNEL	
M. Philippe CORDIER	P	M. Thierry LOUVEL	
M. Nicolas GRAS	P	M. Julien LESEIGNEUR	P
M. Didier BELLIERE	P	M. Jackie MARCETTE	
M. Eric HALBOURG	AE	M. François-Marie LEGER	
Mme Séverine GEST	AE	M. Rémy BONAMY	
M. Jean-Pierre CHAUVET	P	M. Rémi LECONTE	
M. Daniel BEUZELIN	P	M. Jean-Marie CABOT	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 ☎ 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

Titulaires	M. Olivier BUREAUX	P	Suppléants	M. Jean-François DUCLOS	
	M. Fabrice DUBUS	P		M. Vincent RENOUX	
	M. Franck HERICHER	P		M. Arnaud MARUITE	
	Mme Thérèse CALAIS	P		Mme Anne ROQUIGNY	
	M. Nicolas LEFORESTIER	P		M. Emmanuel DUBOSC	
	Mme Sandrine DIOLOGENT	P		M. Jean-Yves BILLORE TENNAH	
	M. Jean-François BLOC	P		M. René HAVARD	
	Mme Monique HOUSSAYE	P		M. Antoine DECLERCQ	
	Mme Sabrina COLE	AE		M. Christian BRIENS	
	M. Oliver HALBOURG	P		M. Williams DELERUE	
	M. Jean-Marie TABESSE	P		M. Christophe LEROY	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Arnaud DUBOIS	
	M. Stéphane MASSE	AE		M. Sébastien DURAME	
	M. Denis FAUVEL	P		Mme Marie-Christine LEVAVASSEUR	
M. Victor BOUCHER	P	M. Pascal CAPRON			
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DESCHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	P		M. Daniel DELAFENETRE	

20



Pouvoirs :

Communauté de communes Terroir de Caux – M. Stéphane MASSE donne pouvoir à M. Nicolas LEFORESTIER

Communauté de communes Terroir de Caux – Mme Sabrina COLE donne pouvoir à M. Olivier BUREAUX



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5711-1, L5211-2 et L2122-7,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2002 modifié par arrêtés du 26 octobre 2015 et du 30 janvier 2017 portant création du syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets du Pays de Caux,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2018 constatant les effets de la création de la Communauté Urbaine de l'Agglomération Havraise du Canton de Criquetot l'Esneval et de Caux Estuaire sur les syndicats intercommunaux et mixte existants et notamment le retrait de la Communauté de Communes du Canton de Criquetot l'Esneval du Smitvad,

Vu les statuts du syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets du Pays de Caux,

- **M. Denis FAUVEL, doyen d'âge,**

1) **dénombre 35 Délégués présents et déclare le quorum atteint (la moitié plus un délégué).**

2) **invite le comité syndical à procéder à l'élection du Président au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical.**

Se déclare candidat : M. Fabrice DUBUS

Il est ensuite procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

3.1 Résultats du 1er tour de scrutin

a. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	_____
b. Nombre de votants :	_____ 37 _____
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 CE) :	_____
d. Nombre de suffrages non exprimés (bulletins blancs)	_____ 7 _____
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	_____ 30 _____
f. Majorité absolue	_____ 16 _____

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	en chiffres	en toutes lettres
M. Fabrice DUBUS	27	Vingt - sept
M. Edouard LEFORESTIER	2	Deux
M. Jérôme LHEUREUX	1	Un

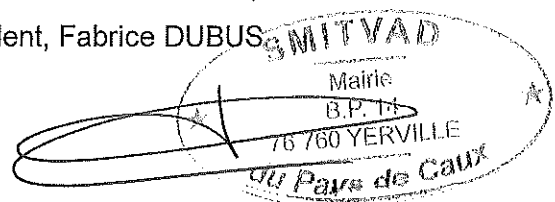
Monsieur Fabrice DUBUS, ayant obtenu la majorité absolue, est élu Président du SMITVAD DU PAYS DE CAUX et immédiatement installé dans ses fonctions.

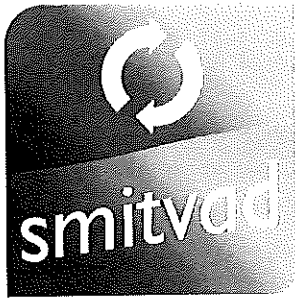
Délibéré les jours, mois et ans susdits,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Fabrice DUBUS





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 39
Présents : 36
Pouvoirs : 02
Votants : 38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 23 septembre 2020

DETERMINATION DU NOMBRE ET ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Délibération n°02-23/09/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois du mois de septembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le dix-huit août deux mille vingt, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la salle de la Mairie d'Yerville, le comité syndical du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

ACTE CERTIFIÉ
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :
- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le : 07 OCT. 2020

- de son affichage le :
25/09/2020

- de sa notification le :

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Titulaires	M. Jérôme LHEUREUX	P	Suppléants	M. Laurent GODEFROY	
	M. Jean-Marie FERMENT	P		M. Yves TASSE	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	P		M. Gérard FOUCHE	
	M. Jean-François ALIGNY	P		M. Maryvonne SCHILD	
	M. André-Pierre BOURDON	AE		M. Didier PEULVEY	
	M. Pascal VANIER	P		M. Bertrand CARPENTIER	
	M. Emmanuel BOUST	P		M. Philippe CARREIN	
	M. Philippe CABIN	P		M. Remi HEROUARD	
	M. Philippe DUFOUR	P		Mme Véronique IZABELLE	
	M. Laurent APPERCELLE	P		Mme Sophie MAUBANC	
	Mme Alexandra BUQUET	P		M. Didier GASTON	
	M. Jean-Paul BEUVIN	P		M. Franck FOIRET	

Titulaires	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P	Suppléants	M. Yves PETIT	
	M. Philippe LACAISSE	P		M. Xavier VANDENBULCKE	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		M. Philippe LANGNEL	
	M. Philippe CORDIER	P		M. Thierry LOUVEL	
	M. Nicolas GRAS	P		M. Julien LESEIGNEUR	P
	M. Didier BELLIERE	P		M. Jackie MARCATTE	
	M. Eric HALBOURG	P		M. François-Marie LEGER	
	Mme Séverine GEST	AE		M. Rémy BONAMY	
	M. Jean-Pierre CHAUVET	P		M. Rémi LECONTE	
	M. Daniel BEUZELIN	P		M. Jean-Marie CABOT	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

22

Titulaires	M. Olivier BUREAUX	P	Suppléants	M. Jean-François DUCLOS	
	M. Fabrice DUBUS	P		M. Vincent RENOUX	
	M. Franck HERICHER	P		M. Arnaud MARUITE	
	Mme Thérèse CALAIS	P		Mme Anne ROQUIGNY	
	M. Nicolas LEFORESTIER	P		M. Emmanuel DUBOSC	
	Mme Sandrine DIOLOGENT	P		M. Jean-Yves BILLORE TENNAH	
	M. Jean-François BLOC	P		M. René HAVARD	
	Mme Monique HOUSSAYE	P		M. Antoine DECLERCQ	
	Mme Sabrina COLE	AE		M. Christian BRIENS	
	M. Oliver HALBOURG	P		M. Williams DELERUE	
	M. Jean-Marie TABESSE	P		M. Christophe LEROY	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Arnaud DUBOIS	
	M. Stéphane MASSE	AE		M. Sébastien DURAME	
	M. Denis FAUVEL	P		Mme Marie-Christine LEVAVASSEUR	
M. Victor BOUCHER	P	M. Pascal CAPRON			
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DESCHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	P		M. Daniel DELAFENETRE	

Pouvoirs :

Communauté de communes Terroir de Caux – M. Stéphane MASSE donne pouvoir à M. Nicolas LEFORESTIER

Communauté de communes Terroir de Caux – Mme Sabrina COLE donne pouvoir à M. Olivier BUREAUX



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5711-1, L5211-10, L5211-2 et L2122-7,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2002 modifié par arrêtés du 26 octobre 2015 et du 30 janvier 2017 portant création du syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets du Pays de Caux,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2018 constatant les effets de la création de la Communauté Urbaine de l'Agglomération Havraise du Canton de Criquetot l'Esneval et de Caux Estuaire sur les syndicats intercommunaux et mixte existants, et notamment le retrait de la Communauté de Communes du Canton de Criquetot l'Esneval du Smitvad,

Vu les statuts du syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets du Pays de Caux, et notamment l'article 10, donnant droit de fixer à 4 le nombre de Vice-Présidents,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- de porter à 3 le nombre de vice-présidents et de procéder à leur élection, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

APPROUVE A L'UNANIMITE

4.1) ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

- Le Président invite le Comité syndical à procéder à l'élection du 1er Vice-président.
- Il rappelle que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président.

Le Président fait appel à candidature pour l'élection du 1^{er} Vice-président.

- le(s) candidat(s) sont le(s) suivant(s)

- M. Jérôme LHEUREUX

Il est ensuite procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.
Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Résultats du 1er tour de scrutin

a.	Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	_____
b.	Nombre de votants :	_____ 37 _____
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 CE) :	_____
d.	Nombre de suffrages non exprimés (bulletins blancs)	_____ 4 _____
e.	Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	_____ 33 _____
f.	Majorité absolue	_____ 17 _____

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	en chiffres	en toutes lettres
M. Jean-Marie FERMENT	1	Un
M. Edouard LEFORESTIER	5	Cinq
M. Jérôme LHEUREUX	27	Vingt-sept

M Jérôme LHEUREUX, ayant obtenu la majorité, est proclamé(e) **premier vice-président** du SMITVAD du Pays de Caux et immédiatement installé.

4.2) ÉLECTION DU 2EME VICE-PRÉSIDENT

Le Président fait appel à candidature pour l'élection du 2ème Vice-président.

- le(s) candidat(s) sont le(s) suivant(s) :

- M. Jean-Nicolas ROUSSEAU

Il est ensuite procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.
Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Résultats du 1er tour de scrutin

a.	Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	_____
b.	Nombre de votants :	_____ 37 _____
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 CE) :	_____
d.	Nombre de suffrages non exprimés (bulletins blancs)	_____ 5 _____
e.	Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	_____ 32 _____
f.	Majorité absolue	_____ 17 _____

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	en chiffres	en toutes lettres
M. Daniel BEUZELIN	1	Un
M. Edouard LEFORESTIER	7	Sept
M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	24	Vingt-quatre

M. Jean-Nicolas ROUSSEAU, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2ème vice-président du SMITVAD du Pays de Caux et immédiatement installé.

4.3) ÉLECTION DU 3EME VICE-PRÉSIDENT

Présents : 36 pouvoirs : 2 votants : 38

Le Président fait appel à candidature pour l'élection du 3ème Vice-président.

- le(s) candidat(s) sont le(s) suivant(s)
- M. Olivier BUREAUX

Il est ensuite procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.
Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

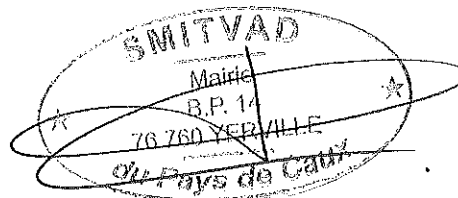
Résultats du 1er tour de scrutin

- | | |
|---|-------|
| a. Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : | _____ |
| b. Nombre de votants : | 38 |
| c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 CE) : | _____ |
| d. Nombre de suffrages non exprimés (bulletins blancs) | 1 |
| e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) | 37 |
| f. Majorité absolue | 19 |

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	en chiffres	en toutes lettres
M. Olivier BUREAUX	28	Vingt-huit
M. Edouard LEFORESTIER	8	Huit
M. Nicolas LEFORESTIER	1	Un

M. Olivier BUREAUX, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3ème vice-président du SMITVAD du Pays de Caux et immédiatement installé.

Délibéré les jours, mois et ans susdits,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Fabrice DUBUS





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 39
Présents : 37
Pouvoirs : 02
Votants : 39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 23 septembre 2020

DÉTERMINATION DU NOMBRE ET ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Délibération n°03-23/09/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois du mois de septembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le dix-huit août deux mille vingt, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la salle de la Mairie d'Yerville, le comité syndical du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

ACTE CERTIFIÉ
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :
- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le :

07 OCT. 2020

- de son affichage le :
25/09/2020

- de sa notification le :

Titulaires	M. Jérôme LHEUREUX	P	Suppléants	M. Laurent GODEFROY	
	M. Jean-Marie FERMENT	P		M. Yves TASSE	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	P		M. Gérard FOUCHE	
	M. Jean-François ALIGNY	P		M. Maryvonne SCHILD	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Didier PEULVEY	
	M. Pascal VANIER	P		M. Bertrand CARPENTIER	
	M. Emmanuel BOUST	P		M. Philippe CARREIN	
	M. Philippe CABIN	P		M. Remi HEROUARD	
	M. Philippe DUFOUR	P		Mme Véronique IZABELLE	
	M. Laurent APPERCELLE	P		Mme Sophie MAUBANC	
	Mme Alexandra BUQUET	P		M. Didier GASTON	
	M. Jean-Paul BEUVIN	P		M. Franck FOIRET	

Titulaires	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P	Suppléants	M. Yves PETIT	
	M. Philippe LACASSE	P		M. Xavier VANDENBULCKE	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		M. Philippe LANGNEL	
	M. Philippe CORDIER	P		M. Thierry LOUVEL	
	M. Nicolas GRAS	P		M. Julien LESEIGNEUR	P
	M. Didier BELLIERE	P		M. Jackie MARCETTE	
	M. Eric HALBOURG	P		M. François-Marie LEGER	
	Mme Séverine GEST	AE		M. Rémy BONAMY	
	M. Jean-Pierre CHAUVET	P		M. Rémi LECONTE	
	M. Daniel BEUZELIN	P		M. Jean-Marie CABOT	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr



COMITE SYNDICAL DE TRAITEMENT DES DECHETS					
Titulaires	M. Olivier BUREAUX	P	Suppléants	M. Jean-François DUCLOS	
	M. Fabrice DUBUS	P		M. Vincent RENOUX	
	M. Franck HERICHER	P		M. Arnaud MARUITE	
	Mme Thérèse CALAIS	P		Mme Anne ROQUIGNY	
	M. Nicolas LEFORESTIER	P		M. Emmanuel DUBOSC	
	Mme Sandrine DIOLOGENT	P		M. Jean-Yves BILLORE TENNAH	
	M. Jean-François BLOC	P		M. René HAVARD	
	Mme Monique HOUSSAYE	P		M. Antoine DECLERCQ	
	Mme Sabrina COLE	AE		M. Christian BRIENS	
	M. Oliver HALBOURG	P		M. Williams DELERUE	
	M. Jean-Marie TABESSE	P		M. Christophe LEROY	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Arnaud DUBOIS	
	M. Stéphane MASSE	AE		M. Sébastien DURAME	
	M. Denis FAUVEL	P		Mme Marie-Christine LEVAVASSEUR	
M. Victor BOUCHER	P	M. Pascal CAPRON			
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DESCHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	P		M. Daniel DELAFENETRE	

Pouvoirs :

Communauté de communes Terroir de Caux – M. Stéphane MASSE donne pouvoir à M. Nicolas LEFORESTIER

Communauté de communes Terroir de Caux – Mme Sabrina COLE donne pouvoir à M. Olivier BUREAUX



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5711-1, L5211-10, L5211-2 et L2122-7,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2002 modifié par arrêtés du 26 octobre 2015 et du 30 janvier 2017 portant création du syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets du Pays de Caux,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2018 constatant les effets de la création de la Communauté Urbaine de l'Agglomération Havraise du Canton de Criquetot l'Esneval et de Caux Estuaire sur les syndicats intercommunaux et mixte existants et notamment le retrait de la Communauté de Communes du Canton de Criquetot l'Esneval du Smitvad,

Vu les statuts du syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets du Pays de Caux, et notamment l'article 10, donnant droit de fixer à 20 le nombre de membres du bureau,

Il est proposé de désigner outre le président, et les vice-présidents, 15 membres parmi les délégués titulaires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- de porter à 15 le nombre des autres membres du bureau,

APPROUVE A L'UNANIMITE

- Le Président invite le comité syndical à procéder à l'élection des 15 autres membres du bureau
- Il rappelle que les autres membres du bureau sont élus à bulletin secret et uninominal
- Le Président fait appel à candidature pour chaque communauté de communes

Il est ensuite procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires.
Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Résultats du 1er tour de scrutin

a.	Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote :	_____
b.	Nombre de votants :	39
c.	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 CE) :	_____
d.	Nombre de suffrages non exprimés (bulletins blancs)	2
e.	Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	37
f.	Majorité absolue	19

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	en chiffres	en toutes lettres
1. M. Jean-François ALIGNY	37	Trente-sept
2. M. Didier BELLIERE	37	Trente-sept
3. M. Daniel BEUZELIN	37	Trente-sept
4. M. Victor BOUCHER	37	Trente-sept
5. M. Philippe CABIN	37	Trente-sept
6. M. Jean-Pierre CHAUVET	37	Trente-sept
7. M. Philippe DUFOUR	37	Trente-sept
8. M. Jean-Marie FERMENT	37	Trente-sept
9. M. Eric HALBOURG	37	Trente-sept
10. M. Olivier HALBOURG	37	Trente-sept
11. Mme Monique HOUSSAYE	37	Trente-sept
12. M. Jean-Pierre LANGLOIS	37	Trente-sept
13. M. Edouard LEFORESTIER	37	Trente-sept
14. M. Jean-Marie TABESSE	37	Trente-sept
15. M. Pascal VANIER	37	Trente-sept

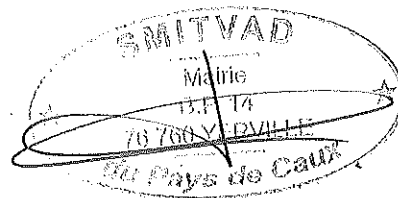
Messieurs et Madame,

1. Jean-François ALIGNY, délégué de la communauté de communes Côte d'Albâtre
2. Didier BELLIERE, délégué de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville
3. Daniel BEUZELIN, délégué de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville
4. Victor BOUCHER, délégué de la communauté de communes Terroir de Caux
5. Philippe CABIN, délégué de la communauté de communes Côte d'Albâtre
6. Jean-Pierre CHAUVET, délégué de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville
7. Philippe DUFOUR, délégué de la communauté de communes Côte d'Albâtre

8. Jean-Marie FERMENT, délégué de la communauté de communes Côte d'Albâtre
9. Eric HALBOURG, délégué de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville
10. Olivier HALBOURG, délégué de la communauté de communes Terroir de Caux
11. Monique HOUSSAYE, déléguée de la communauté de communes Terroir de Caux
12. Jean-Pierre LANGLOIS, délégué de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville
13. Edouard LEFORESTIER, délégué de la communauté de communes Terroir de Caux
14. Jean-Marie TABESSE, délégué de la communauté de communes Terroir de Caux
15. Pascal VANIER, délégué de la communauté de communes Côte d'Albâtre

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés membres du bureau et immédiatement installés.

Délibéré les jours, mois et ans susdits,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Fabrice DUBUS





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 39
Présents : 37
Pouvoirs : 02
Votants : 39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 23 septembre 2020

DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Délibération n°04-23/09/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois du mois de septembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le dix-huit août deux mille vingt, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la salle de la Mairie d'Yerville, le comité syndical du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :
- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le :

07 OCT. 2020

- de son affichage le :
25/09/2020

- de sa notification le :

Titulaires	M. Jérôme LHEUREUX	P	Suppléants	M. Laurent GODEFROY	
	M. Jean-Marie FERMENT	P		M. Yves TASSE	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	P		M. Gérard FOUCHE	
	M. Jean-François ALIGNY	P		M. Maryvonne SCHILD	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Didier PEULVEY	
	M. Pascal VANIER	P		M. Bertrand CARPENTIER	
	M. Emmanuel BOUST	P		M. Philippe CARREIN	
	M. Philippe CABIN	P		M. Remi HEROUARD	
	M. Philippe DUFOUR	P		Mme Véronique IZABELLE	
	M. Laurent APPERCELLE	P		Mme Sophie MAUBANC	
	Mme Alexandra BUQUET	P		M. Didier GASTON	
	M. Jean-Paul BEUVIN	P		M. Franck FOIRET	

Titulaires	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P	Suppléants	M. Yves PETIT	
	M. Philippe LACAISSE	P		M. Xavier VANDENBULCKE	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		M. Philippe LANGNEL	
	M. Philippe CORDIER	P		M. Thierry LOUVEL	
	M. Nicolas GRAS	P		M. Julien LESEIGNEUR	P
	M. Didier BELLIERE	P		M. Jackie MARCATTÉ	
	M. Eric HALBOURG	P		M. François-Marie LEGER	
	Mme Séverine GEST	AE		M. Rémy BONAMY	
	M. Jean-Pierre CHAUVET	P		M. Rémi LECONTE	
	M. Daniel BEUZELIN	P		M. Jean-Marie CABOT	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

Titulaires	M. Olivier BUREAUX	P	Suppléants	M. Jean-François DUCLOS	
	M. Fabrice DUBUS	P		M. Vincent RENOUX	
	M. Franck HERICHER	P		M. Arnaud MARUITE	
	Mme Thérèse CALAIS	P		Mme Anne ROQUIGNY	
	M. Nicolas LEFORESTIER	P		M. Emmanuel DUBOSC	
	Mme Sandrine DIOLOGENT	P		M. Jean-Yves BILLORE TENNAH	
	M. Jean-François BLOC	P		M. René HAVARD	
	Mme Monique HOUSSAYE	P		M. Antoine DECLERCQ	
	Mme Sabrina COLE	AE		M. Christian BRIENS	
	M. Oliver HALBOURG	P		M. Williams DELERUE	
	M. Jean-Marie TABESSE	P		M. Christophe LEROY	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Arnaud DUBOIS	
	M. Stéphane MASSE	AE		M. Sébastien DURAME	
	M. Denis FAUVEL	P		Mme Marie-Christine LEVAVASSEUR	
	M. Victor BOUCHER	P		M. Pascal CAPRON	
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DESCHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	P		M. Daniel DELAFENETRE	

Pouvoirs :

Communauté de communes Terroir de Caux – M. Stéphane MASSE donne pouvoir à M. Nicolas LEFORESTIER

Communauté de communes Terroir de Caux – Mme Sabrina COLE donne pouvoir à M. Olivier BUREAUX



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5711-1, L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

Vu le Code Civil,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant qu'il est nécessaire, pour le bon fonctionnement du syndicat et permettre de régler plus facilement les dossiers entre chaque séance, d'établir les délégations du Comité Syndical au Président,

Il est proposé au Comité Syndical de donner délégation au Président, pour la durée du mandat, les attributions nécessaires au fonctionnement du syndicat, à savoir :

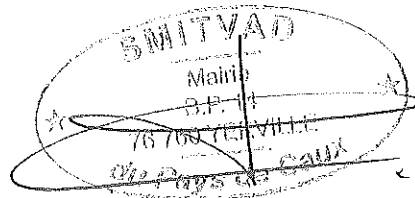
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Solliciter les subventions susceptibles d'être allouées auprès de toutes collectivités et éventuellement des autres partenaires,
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des prestations juridiques et de tous experts,
- Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat, le Président, ainsi que ses agents dans les actions intentées contre eux, sans restriction quant à la nature du litige, tant en défense qu'en demande devant toutes les juridictions, avec ou sans constitution de partie civile, avec ou sans demande de dommages & intérêts, de premier, second degré ou cassation, et prendre en charge les frais en résultant tant à l'égard du SMITVAD que du Président et de tout agent,
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans la limite de 50 000 euros dans lesquels sont impliqués des véhicules syndicaux,
- Déterminer la durée d'amortissement d'un bien à l'intérieur de durées minimales et maximales, fixées par le conseil syndical pour la catégorie à laquelle appartient le bien,

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibéré les jours, mois et ans susdits,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Fabrice DUBUS





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	39
Présents :	31
Pouvoirs :	01
Votants :	32

RESULTATS DES VOTES

Pour :	32
Contre :	00
Abstentions :	00
Ne prennent pas part au vote :	

ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le :

02 NOV. 2020

- de son affichage le :
22/10/2020

- de sa notification le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 octobre 2020

INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS Délibération n°01-21/10/2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois d'octobre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le douze octobre deux mille vingt, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la salle de la Mairie d'Yerville, le comité syndical du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Titulaires	M. Jérôme LHEUREUX	P	Suppléants	M. Laurent GODEFROY	
	M. Jean-Marie FERMENT	AE		M. Yves TASSE	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	AE		M. Gérard FOUCHE	P
	M. Jean-François ALIGNY	P		M. Maryvonne SCHILD	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Didier PEULVEY	
	M. Pascal VANIER	P		M. Bertrand CARPENTIER	
	M. Emmanuel BOUST	AE		M. Philippe CARREIN	
	M. Philippe CABIN	P		M. Remi HEROUARD	
	M. Philippe DUFOUR	P		Mme Véronique IZABELLE	
	M. Laurent APPERCELLE	AE		Mme Sophie MAUBANC	
	Mme Alexandra BUQUET	P		M. Didier GASTON	
M. Jean-Paul BEUVIN	P	M. Franck FOIRET			

Titulaires	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P	Suppléants	M. Yves PETIT	P
	M. Philippe LACAISSE	P		M. Xavier VANDENBULCKE	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		M. Philippe LANGNEL	
	M. Philippe CORDIER	P		M. Thierry LOUVEL	
	M. Nicolas GRAS	P		M. Julien LESEIGNEUR	
	M. Didier BELLIERE	P		M. Jackie MARCATTI	
	M. Eric HALBOURG	AE		M. François-Marie LÉGER	
	Mme Séverine GEST	P		M. Rémy BONAMY	
	M. Jean-Pierre CHAUVET	P		M. Rémi LECONTE	
	M. Daniel BEUZELIN	P		M. Jean-Marie CABOT	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

Titulaires	M. Olivier BUREAUX	P	Suppléants	M. Jean-François DUCLOS	
	M. Fabrice DUBUS	P		M. Vincent RENOUX	
	M. Franck HERICHER	P		M. Arnaud MARUITE	
	Mme Thérèse CALAIS	P		Mme Anne ROQUIGNY	
	M. Nicolas LEFORESTIER	AE		M. Emmanuel DUBOSC	
	Mme Sandrine DIOLOGENT	AE		M. Jean-Yves BILLORE TENNAH	
	M. Jean-François BLOC	P		M. René HAVARD	
	Mme Monique HOUSSAYE	AE		M. Antoine DECLERCQ	
	Mme Sabrina COLE	P		M. Christian BRIENS	
	M. Oliver HALBOURG	P		M. Williams DELERUE	
	M. Jean-Marie TABESSE	P		M. Christophe LEROY	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Arnaud DUBOIS	
	M. Stéphane MASSE	AE		M. Sébastien DURAME	
	M. Denis FAUVEL	AE		Mme Marie-Christine LEVAVASSEUR	
	M. Victor BOUCHER	P		M. Pascal CAPRON	
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DESCHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	P

Pouvoirs :

Communauté de communes Terroir de Caux – Mme Monique HOUSSAYE donne pouvoir à M. Edouard LEFORESTIER.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine GEST, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-12, R.5211-4 pour les dispositions générales et R.5212-1

Vu la Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique introduit plusieurs mesures nouvelles et notamment l'article 96 (présidents et vice-présidents de syndicats)

Les assemblées délibérantes ont l'obligation de délibérer sur les indemnités de leurs membres en début de mandature. Cette délibération doit intervenir dans les trois mois suivant l'installation des nouvelles assemblées.

Toute délibération du comité syndical concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres, à l'exception du maire, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées. (L.2123-20-1-III du CGCT)

Vu le Décret n° 2017-1736 du 21 décembre 2017 portant report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations et applicables aux fonctionnaires de l'Etat, aux fonctionnaires territoriaux et aux fonctionnaires hospitaliers

Vu le Décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation

Considérant :

- que le syndicat mixte est situé dans la strate de population 50 000 à 99 999 (population totale avec double compte décembre 2019 : **89 176 habitants** suivant les nouveaux statuts),
- que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale, pour cette tranche de population, est de :
 - **29,53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Président,**
 - **et de 11,81 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les Vice-Présidents**

Dans la limite des taux maxima soit pour le Président et 3 Vice-Présidents : soit **2 526.56 €**, le comité syndical détermine librement le montant des indemnités allouées aux vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- d'allouer, les indemnités de fonction, à hauteur de 100% de l'enveloppe maximale, d'allouer l'intégralité au Président, conformément aux textes, et de fixer les taux à compter de la date d'entrée en fonction des élus à :
 - Président : 29,53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - Vice-présidents : 11,81 % x (100%) de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- de verser mensuellement les indemnités de fonctions.
- d'actualiser les indemnités en fonction de l'évolution de l'indice brut de référence et des décrets d'application, à compter du renouvellement de l'organe délibérant du Comité syndical.
- d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la liquidation et au mandatement de ces indemnités,

Les indemnités des élus seront prises en compte à compter du 24 septembre 2020.

(Tableau annexé à la délibération)

Montant de l'enveloppe globale maximale autorisée 2 526,56 €
 Indice Brut Terminal en vigueur au 23 septembre 2020 1027

Fonction	Nom	Taux de l'indice brut terminal de la F.P.	Soit (à titre indicatif) une indemnité brute
Président	Fabrice DUBUS	29,53%	1 148,54 €
1er vice-président	Jérôme LHEUREUX	11,81%	459,34 €
2e vice-président	Jean-Nicolas ROUSSEAU	11,81%	459,34 €
3e vice-président	Olivier BUREAUX	11,81%	459,34 €

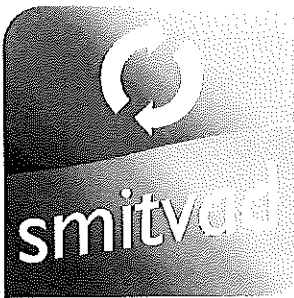
APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibéré les jours, mois et ans susdits,
 Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Fabrice DUBUS





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	39
Présents :	32
Pouvoirs :	01
Votants :	33

RESULTATS DES VOTES

Pour :	33
Contre :	00
Abstentions :	00
Ne prennent pas part au vote :	

**ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :**

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le : **02 NOV. 2020**

- de son affichage le :
22/10/2020

- de sa notification le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 octobre 2020

CRÉATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – ÉLECTION DES MEMBRES

Délibération n°02-21/10/2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois d'octobre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le douze octobre deux mille vingt, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la salle de la Mairie d'Yerville, le comité syndical du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Titulaires	M. Jérôme LHEUREUX	P	Suppléants	M. Laurent GODEFROY	
	M. Jean-Marie FERMENT	AE		M. Yves TASSE	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	AE		M. Gérard FOUCHE	P
	M. Jean-François ALIGNY	P		M. Maryvonne SCHILD	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Didier PEULVEY	
	M. Pascal VANIER	P		M. Bertrand CARPENTIER	
	M. Emmanuel BOUST	AE		M. Philippe CARREIN	
	M. Philippe CABIN	P		M. Remi HEROUARD	
	M. Philippe DUFOUR	P		Mme Véronique IZABELLE	P
	M. Laurent APPERCELLE	AE		Mme Sophie MAUBANC	
	Mme Alexandra BUQUET	P		M. Didier GASTON	
	M. Jean-Paul BEUVIN	P		M. Franck FOIRET	

Titulaires	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P	Suppléants	M. Yves PETIT	P
	M. Philippe LACAISSE	P		M. Xavier VANDENBULCKE	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		M. Philippe LANGNEL	
	M. Philippe CORDIER	P		M. Thierry LOUVEL	
	M. Nicolas GRAS	P		M. Julien LESEIGNEUR	
	M. Didier BELLIERE	P		M. Jackie MARCATE	
	M. Eric HALBOURG	AE		M. François-Marie LEGER	
	Mme Séverine GEST	P		M. Rémy BONAMY	
	M. Jean-Pierre CHAUVET	P		M. Rémi LECONTE	
	M. Daniel BEUZELIN	P		M. Jean-Marie CABOT	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

Titulaires	M. Olivier BUREAUX	P	Suppléants	M. Jean-François DUCLOS	
	M. Fabrice DUBUS	P		M. Vincent RENOUX	
	M. Franck HERICHER	P		M. Arnaud MARUITE	
	Mme Thérèse CALAIS	P		Mme Anne ROQUIGNY	
	M. Nicolas LEFORESTIER	AE		M. Emmanuel DUBOSC	
	Mme Sandrine DIOLOGENT	AE		M. Jean-Yves BILLORE TENNAH	
	M. Jean-François BLOC	P		M. René HAVARD	
	Mme Monique HOUSSAYE	AE		M. Antoine DECLERCQ	
	Mme Sabrina COLE	P		M. Christian BRIENS	
	M. Oliver HALBOURG	P		M. Williams DELERUE	
	M. Jean-Marie TABESSE	P		M. Christophe LEROY	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Arnaud DUBOIS	
	M. Stéphane MASSE	AE		M. Sébastien DURAME	
	M. Denis FAUVEL	AE		Mme Marie-Christine LEVAVASSEUR	
M. Victor BOUCHER	P	M. Pascal CAPRON			
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DESCHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	P

Pouvoirs :

Communauté de communes Terroir de Caux – Mme Monique HOUSSAYE donne pouvoir à M. Edouard LEFORESTIER.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine GEST, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5711-1, L5211-1 L2121-21, L2121-22, L1414-2 et L1411-5

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance susmentionnée, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5. Toutefois, en cas d'urgence impérieuse, le marché public peut être attribué sans réunion préalable de la commission d'appel d'offres.

Les délibérations de la commission d'appel d'offres peuvent être organisées à distance dans les conditions de l'ordonnance du 6 novembre 2014.

Elle a pour rôle notamment :

- de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, tout en étant techniquement pertinente, et attribue tout marché passé sous procédure formalisée,

Elle peut être sollicitée pour :

- tout avis non conforme sur toutes questions relatives à la passation et l'exécution d'un marché,
- donner un avis pour l'engagement d'une procédure négociée.

La CAO peut, à titre facultatif, donner un avis relatif à une consultation concernant les procédures adaptées sans pour autant pouvoir attribuer le marché.

Compte tenu du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce, pour la durée du mandat.

Composition :

La commission d'appel d'offres est composée lorsqu'il s'agit d'un syndicat mixte, du Président (autorité étant habilitée à signer les marchés publics) et 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du comité syndical, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

En outre, peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres :

- Le comptable public ; et un représentant du directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF) ; leurs observations étant consignées au procès-verbal.
- Un ou plusieurs agents de la collectivité ainsi que des personnalités, désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

Modalités d'élection des membres :

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, les listes pouvant comprendre moins de noms qu'il n'y a de poste à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

L'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Toutefois, en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante peut décider, **à l'unanimité**, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Le Président invite le comité syndical à procéder à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres. Il fait appel des listes.

Résultats des élections des membres de la commission d'appel d'offres

A l'issue des scrutins, le Président proclame élus,

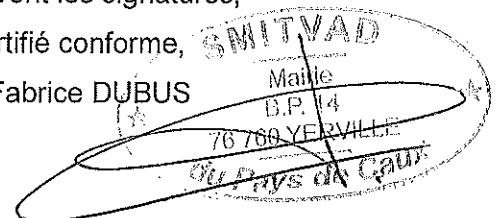
<u>Membres titulaires :</u>	<u>Membres suppléants :</u>
M. BEUVIN Jean-Paul	M. DUFOUR Philippe
M. BOURDON André-Pierre	M. LANGLOIS Jean-Pierre
M. BUREAUX Olivier	M. ROUSSEAU Jean-Nicolas
M. CORDIER Philippe	M. TABESSE Jean-Marie
M. HALBOURG Olivier	M. VANIER Pascal

pour faire partie avec M. le Président du syndicat, président de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibéré les jours, mois et ans susdits,
Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Fabrice DUBUS





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 39
Présents : 32
Pouvoirs : 01
Votants : 33

RESULTATS DES VOTES
Pour : 33
Contre : 00
Abstentions : 00
Ne prennent pas
part au vote :

ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :
- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le : **02 NOV. 2020**
- de son affichage le :
22/10/2020
- de sa notification le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 octobre 2020

CRÉATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – DESIGNATION DES MEMBRES Délibération n°03a-21/10/2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois d'octobre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le douze octobre deux mille vingt, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la salle de la Mairie d'Yerville, le comité syndical du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Titulaires	M. Jérôme LHEUREUX	P	Suppléants	M. Laurent GODEFROY	
	M. Jean-Marie FERMENT	AE		M. Yves TASSE	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	AE		M. Gérard FOUCHE	P
	M. Jean-François ALIGNY	P		M. Maryvonne SCHILD	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Didier PEULVEY	
	M. Pascal VANIER	P		M. Bertrand CARPENTIER	
	M. Emmanuel BOUST	AE		M. Philippe CARREIN	
	M. Philippe CABIN	P		M. Remi HEROUARD	
	M. Philippe DUFOUR	P		Mme Véronique IZABELLE	P
	M. Laurent APPERCELLE	AE		Mme Sophie MAUBANC	
	Mme Alexandra BUQUET	P		M. Didier GASTON	
M. Jean-Paul BEUVIN	P	M. Franck FOIRET			

Titulaires	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P	Suppléants	M. Yves PETIT	P
	M. Philippe LACAISSE	P		M. Xavier VANDENBULCKE	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		M. Philippe LANGNEL	
	M. Philippe CORDIER	P		M. Thierry LOUVEL	
	M. Nicolas GRAS	P		M. Julien LESEIGNEUR	
	M. Didier BELLIERE	P		M. Jackie MARCATE	
	M. Eric HALBOURG	AE		M. François-Marie LEGER	
	Mme Séverine GEST	P		M. Rémy BONAMY	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

	M. Jean-Pierre CHAUVET	P		M. Rémi LECONTE	
	M. Daniel BEUZELIN	P		M. Jean-Marie CABOT	
Titulaires	M. Olivier BUREAUX	P	Suppléants	M. Jean-François DUCLOS	
	M. Fabrice DUBUS	P		M. Vincent RENOUX	
	M. Franck HERICHER	P		M. Arnaud MARUITE	
	Mme Thérèse CALAIS	P		Mme Anne ROQUIGNY	
	M. Nicolas LEFORESTIER	AE		M. Emmanuel DUBOSC	
	Mme Sandrine DIOLOGENT	AE		M. Jean-Yves BILLORE TENNAH	
	M. Jean-François BLOC	P		M. René HAVARD	
	Mme Monique HOUSSAYE	AE		M. Antoine DECLERCQ	
	Mme Sabrina COLE	P		M. Christian BRIENS	
	M. Oliver HALBOURG	P		M. Williams DELERUE	
	M. Jean-Marie TABESSE	P		M. Christophe LEROY	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Arnaud DUBOIS	
	M. Stéphane MASSE	AE		M. Sébastien DURAME	
	M. Denis FAUVEL	AE		Mme Marie-Christine LEVAVASSEUR	
M. Victor BOUCHER	P	M. Pascal CAPRON			
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DESCHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	P

Pouvoirs :

Communauté de communes Terroir de Caux – Mme Monique HOUSSAYE donne pouvoir à M. Edouard LEFORESTIER.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine GEST, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



Vu l'article **L1411-5** du code général des collectivités territoriales relative à la création d'une commission de délégation de service public,

Vu l'article **D1411-3** du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission,

Vu l'article **D1411-5** du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux conditions de dépôt des listes,

Vu l'ordonnance du 2016-65 du 29 janvier 2016

Vu la convention d'exploitation et le bail emphytéotique du 24 septembre 2010,

Elle doit être saisie, pour avis, de tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%, l'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis.

Composition :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, la commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En outre, peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres :

- le comptable du SMITVAD du Pays de Caux et le représentant du ministre chargé de la concurrence siégeront au sein de la commission avec voix consultatives
- Un ou plusieurs agents de la collectivité ainsi que des personnalités, désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

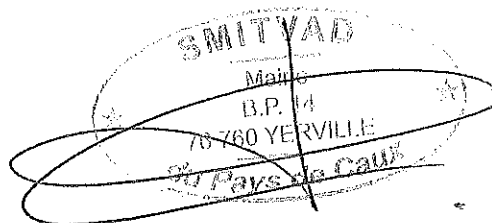
- de créer la commission permanente de délégation de service public,
- de fixer les conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public, comme suit :
 - les listes des candidats à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants seront déposées ou adressées au SMITVAD du Pays de Caux à l'attention de Monsieur le Président avant l'ouverture du scrutin pour l'élection des membres de la commission DSP,
 - les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.
 - les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

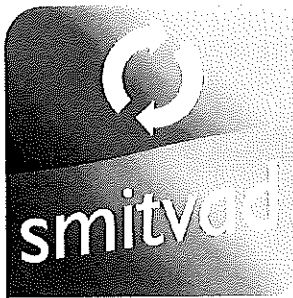
APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibéré les jours, mois et ans susdits,
Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Fabrice DUBUS





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	39
Présents :	32
Pouvoirs :	01
Votants :	33

RESULTATS DES VOTES

Pour :	33
Contre :	00
Abstentions :	00
Ne prennent pas part au vote :	

**ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :**

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le : **02 NOV. 2020**

- de son affichage le :
22/10/2020

- de sa notification le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 octobre 2020

CRÉATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – DESIGNATION DES MEMBRES

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Délibération n°03b-21/10/2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois d'octobre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le douze octobre deux mille vingt, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la salle de la Mairie d'Yerville, le comité syndical du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Titulaires	M. Jérôme LHEUREUX	P	Suppléants	M. Laurent GODEFROY	
	M. Jean-Marie FERMENT	AE		M. Yves TASSE	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	AE		M. Gérard FOUCHE	P
	M. Jean-François ALIGNY	P		M. Maryvonne SCHILD	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Didier PEULVEY	
	M. Pascal VANIER	P		M. Bertrand CARPENTIER	
	M. Emmanuel BOUST	AE		M. Philippe CARREIN	
	M. Philippe CABIN	P		M. Remi HEROUARD	
	M. Philippe DUFOUR	P		Mme Véronique IZABELLE	P
	M. Laurent APPERCELLE	AE		Mme Sophie MAUBANC	
	Mme Alexandra BUQUET	P		M. Didier GASTON	
	M. Jean-Paul BEUVIN	P		M. Franck FOIRET	

Titulaires	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P	Suppléants	M. Yves PETIT	P
	M. Philippe LACASSE	P		M. Xavier VANDENBULCKE	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		M. Philippe LANGNEL	
	M. Philippe CORDIER	P		M. Thierry LOUVEL	
	M. Nicolas GRAS	P		M. Julien LESEIGNEUR	
	M. Didier BELLIERE	P		M. Jackie MARCATTE	
	M. Eric HALBOURG	AE		M. François-Marie LEGER	
	Mme Séverine GEST	P		M. Rémy BONAMY	
	M. Jean-Pierre CHAUVET	P		M. Rémi LECONTE	
	M. Daniel BEUZELIN	P		M. Jean-Marie CABOT	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

32

Titulaires	M. Olivier BUREAUX	P	Suppléants	M. Jean-François DUCLOS	
	M. Fabrice DUBUS	P		M. Vincent RENOUX	
	M. Franck HERICHER	P		M. Arnaud MARUITE	
	Mme Thérèse CALAIS	P		Mme Anne ROQUIGNY	
	M. Nicolas LEFORESTIER	AE		M. Emmanuel DUBOSC	
	Mme Sandrine DIOLOGENT	AE		M. Jean-Yves BILLORE TENNAH	
	M. Jean-François BLOC	P		M. René HAVARD	
	Mme Monique HOUSSAYE	AE		M. Antoine DECLERCQ	
	Mme Sabrina COLE	P		M. Christian BRIENS	
	M. Oliver HALBOURG	P		M. Williams DELERUE	
	M. Jean-Marie TABESSE	P		M. Christophe LEROY	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Arnaud DUBOIS	
	M. Stéphane MASSE	AE		M. Sébastien DURAME	
	M. Denis FAUVEL	AE		Mme Marie-Christine LEVAVASSEUR	
M. Victor BOUCHER	P	M. Pascal CAPRON			
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Supp.	Mme Odile DESCHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	P

Pouvoirs :

Communauté de communes Terroir de Caux – Mme Monique HOUSSAYE donne pouvoir à M. Edouard LEFORESTIER.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine GEST, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Suivant la délibération du comité syndical relative aux conditions de dépôt conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public,

Modalités d'élection des membres :

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

En application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Le Président invite le comité syndical à procéder à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres. Il fait appel des listes.

Considérant que 1 liste a été déposée

Le Président invite l'assemblée à bien vouloir procéder à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants appelés à siéger à la commission permanente de délégation de service public.

Résultats des élections des membres de la commission DSP

A l'issue des scrutins, le Président proclame élus,

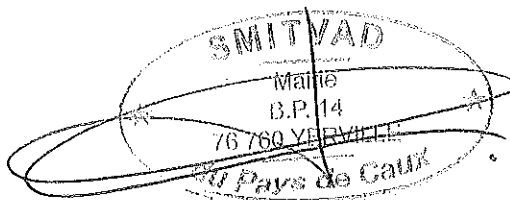
<p><u>Membres titulaires :</u> M. ALIGNY Jean-François M. CABIN Philippe M. LEFORESTIER Edouard M. LHEUREUX Jérôme M. ROUSSEAU Jean-Nicolas</p>	<p><u>Membres suppléants :</u> M. BELLIERE Didier M. BOURDON André-Pierre M. BUREAUX Olivier Mme COLE Sabrina M. HALBOURG Olivier</p>
---	---

pour faire partie avec M. le Président du syndicat, président de droit, de la commission permanente de délégation de service public.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibéré les jours, mois et ans susdits,
 Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,
 Le Président, Fabrice DUBUS



36



Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 39
Présents : 32
Pouvoirs : 01
Votants : 33

RESULTATS DES VOTES
Pour : 33
Contre : 00
Abstentions : 00
Ne prennent pas
part au vote :

ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :
- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le :

02 NOV. 2020

- de son affichage le :
22/10/2020

- de sa notification le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 octobre 2020

CRÉATION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – DESIGNATION DES MEMBRES

Délibération n°04-21/10/2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois d'octobre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le douze octobre deux mille vingt, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la salle de la Mairie d'Yerville, le comité syndical du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Titulaires	M. Jérôme LHEUREUX	P	Suppléants	M. Laurent GODEFROY	
	M. Jean-Marie FERMENT	AE		M. Yves TASSE	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	AE		M. Gérard FOUCHE	P
	M. Jean-François ALIGNY	P		M. Maryvonne SCHILD	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Didier PEULVEY	
	M. Pascal VANIER	P		M. Bertrand CARPENTIER	
	M. Emmanuel BOUST	AE		M. Philippe CARREIN	
	M. Philippe CABIN	P		M. Remi HEROUARD	
	M. Philippe DUFOUR	P		Mme Véronique IZABELLE	P
	M. Laurent APPERCELLE	AE		Mme Sophie MAUBANC	
	Mme Alexandra BUQUET	P		M. Didier GASTON	
	M. Jean-Paul BEUVIN	P		M. Franck FOIRET	

Titulaires	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P	Suppléants	M. Yves PETIT	P
	M. Philippe LACAISSE	P		M. Xavier VANDENBULCKE	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		M. Philippe LANGNEL	
	M. Philippe CORDIER	P		M. Thierry LOUVEL	
	M. Nicolas GRAS	P		M. Julien LESEIGNEUR	
	M. Didier BELLIERE	P		M. Jackie MARCATE	
	M. Eric HALBOURG	AE		M. François-Marie LEGER	
	Mme Séverine GEST	P		M. Rémy BONAMY	
	M. Jean-Pierre CHAUVET	P		M. Rémi LECONTE	
	M. Daniel BEUZELIN	P		M. Jean-Marie CABOT	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

Titulaires	M. Olivier BUREAUX	P	Suppléants	M. Jean-François DUCLOS	
	M. Fabrice DUBUS	P		M. Vincent RENOUX	
	M. Franck HERICHER	P		M. Arnaud MARUITE	
	Mme Thérèse CALAIS	P		Mme Anne ROQUIGNY	
	M. Nicolas LEFORESTIER	AE		M. Emmanuel DUBOSC	
	Mme Sandrine DILOGENT	AE		M. Jean-Yves BILLORE TENNAH	
	M. Jean-François BLOC	P		M. René HAVARD	
	Mme Monique HOUSSAYE	AE		M. Antoine DECLERCQ	
	Mme Sabrina COLE	P		M. Christian BRIENS	
	M. Oliver HALBOURG	P		M. Williams DELERUE	
	M. Jean-Marie TABESSE	P		M. Christophe LEROY	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Arnaud DUBOIS	
	M. Stéphane MASSE	AE		M. Sébastien DURAME	
	M. Denis FAUVEL	AE		Mme Marie-Christine LEVAVASSEUR	
	M. Victor BOUCHER	P		M. Pascal CAPRON	
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Supl.	Mme Odile DESCHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	P

Pouvoirs :

Communauté de communes Terroir de Caux – Mme Monique HOUSSAYE donne pouvoir à M. Edouard LEFORESTIER.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine GEST, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5711-1, L5211-1 L2121-22,

Vu les articles R2222-1 à R2222-3 du CGCT

Vu la convention d'exploitation et le bail emphytéotique du 24 septembre 2010

Le délégataire du service public doit fournir à la personne publique contractante « des comptes détaillés de ses opérations » (art. R.2222-1, CGCT). Dans ce cadre, il doit communiquer « tous livres et documents nécessaires à la vérification de ses comptes » (art. R.2222-2). Pour établissements ayant des recettes de fonctionnement supérieures à 75 000 euros, le contrôle des comptes prévu par l'article R.2222-1 du CGCT est effectué par une commission de contrôle dont les membres sont désignés par l'organe délibérant.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- la création de la Commission de Contrôle de la DSP,
- de fixer la composition de la Commission de Contrôle à 5 membres en plus du Président,

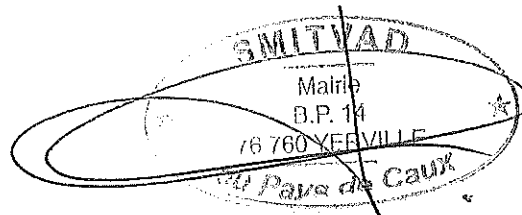
sont désignés :

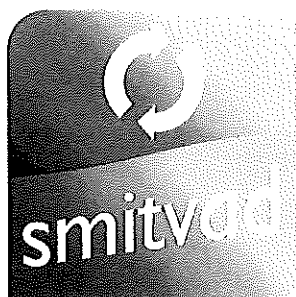
Membres titulaires : M. ALIGNY Jean-François M. CABIN Philippe M. LEFORESTIER Edouard M. LHEUREUX Jérôme M. ROUSSEAU Jean-Nicolas	Membres suppléants : M. BELLIERE Didier M. BOURDON André-Pierre M. BUREAUX Olivier Mme COLE Sabrina M. HALBOURG Olivier
---	---

pour faire partie avec M. le Président du syndicat, président de droit, de la commission permanente de délégation de service public.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibéré les jours, mois et ans susdits,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Fabrice DUBUS





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	39
Présents :	32
Pouvoirs :	01
Votants :	33

RESULTATS DES VOTES

Pour :	33
Contre :	00
Abstentions :	00
Ne prennent pas part au vote :	

**ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :**

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le :

02 NOV. 2020

- de son affichage le :
22/10/2020

- de sa notification le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 octobre 2020

CRÉATION « D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DEVENIR DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – DESIGNATION DES MEMBRES

Délibération n°05-21/10/2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois d'octobre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le douze octobre deux mille vingt, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la salle de la Mairie d'Yerville, le comité syndical du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Titulaires	M. Jérôme LHEUREUX	P	Suppléants	M. Laurent GODEFROY	
	M. Jean-Marie FERMENT	AE		M. Yves TASSE	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	AE		M. Gérard FOUCHE	P
	M. Jean-François ALIGNY	P		M. Maryvonne SCHILD	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Didier PEULVEY	
	M. Pascal VANIER	P		M. Bertrand CARPENTIER	
	M. Emmanuel BOUST	AE		M. Philippe CARREIN	
	M. Philippe CABIN	P		M. Remi HEROUARD	
	M. Philippe DUFOUR	P		Mme Véronique IZABELLE	P
	M. Laurent APPERCELLE	AE		Mme Sophie MAUBANC	
	Mme Alexandra BUQUET	P		M. Didier GASTON	
	M. Jean-Paul BEUVIN	P		M. Franck FOIRET	

Titulaires	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P	Suppléants	M. Yves PETIT	P
	M. Philippe LACAISSE	P		M. Xavier VANDENBULCKE	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		M. Philippe LANGNEL	
	M. Philippe CORDIER	P		M. Thierry LOUVEL	
	M. Nicolas GRAS	P		M. Julien LESEIGNEUR	
	M. Didier BELLIERE	P		M. Jackie MARCATE	
	M. Eric HALBOURG	AE		M. François-Marie LEGER	
	Mme Séverine GEST	P		M. Rémy BONAMY	
	M. Jean-Pierre CHAUVET	P		M. Rémi LECONTE	
	M. Daniel BEUZELIN	P		M. Jean-Marie CABOT	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

38

Titulaires	M. Olivier BUREAUX	P	Suppléants	M. Jean-François DUCLOS	
	M. Fabrice DUBUS	P		M. Vincent RENOUX	
	M. Franck HERICHER	P		M. Arnaud MARUITE	
	Mme Thérèse CALAIS	P		Mme Anne ROQUIGNY	
	M. Nicolas LEFORESTIER	AE		M. Emmanuel DUBOSC	
	Mme Sandrine DIOLOGENT	AE		M. Jean-Yves BILLORE TENNAH	
	M. Jean-François BLOC	P		M. René HAVARD	
	Mme Monique HOUSSAYE	AE		M. Antoine DECLERCQ	
	Mme Sabrina COLE	P		M. Christian BRIENS	
	M. Oliver HALBOURG	P		M. Williams DELERUE	
	M. Jean-Marie TABESSE	P		M. Christophe LEROY	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Arnaud DUBOIS	
	M. Stéphane MASSE	AE		M. Sébastien DURAME	
	M. Denis FAUVEL	AE		Mme Marie-Christine LEVAVASSEUR	
	M. Victor BOUCHER	P		M. Pascal CAPRON	
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DESCHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	P

Pouvoirs :

Communauté de communes Terroir de Caux – Mme Monique HOUSSAYE donne pouvoir à M. Edouard LEFORESTIER.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine GEST, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



Ce projet de délibération concerne la création d'une « commission » interne au syndicat composée uniquement de délégués du Smitvad (CGCT art L2121-22).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5711-1, L5211-1 L2121-22,

Vu la convention d'exploitation et le bail emphytéotique du 24 septembre 2010,

Considérant que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au comité syndical soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le Président expose le rôle de la commission : avec une gouvernance renouvelée et avec une situation juridique apaisée et favorable au Smitvad, il s'agit, maintenant que la situation du Smitvad est stabilisée, d'envisager l'avenir correctement en terme technique comme en terme financier : il convient d'étudier toutes les possibilités et toutes les opportunités pour que la DSP évolue dans un cadre plus ambitieux en terme d'environnement (devenir de l'enfouissement) et plus rigoureusement en terme de charge pour les adhérents (coût du traitement).

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- la création d'un groupe de travail sur le Devenir de la DSP,
- de fixer la composition du groupe de travail sur le Devenir de la DSP à 12 membres comprenant le Président et les 3 Vice-Présidents ,

sont désignés :

M. DUBUS Fabrice Président
M. LHEUREUX Jérôme Vice-Président
M. ROUSSEAU Jean-Nicolas Vice-Président
M. BUREAUX Olivier Vice-Président
M. ALIGNY Jean-François
M. BEUZELIN Daniel
M. BOUCHER Victor
M. CABIN Philippe
Mme COLE Sabrina
M. DUFOUR Philippe
M. HALBOURG Olivier
M. TABESSE Jean-Marie

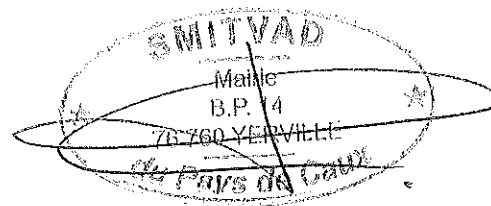
Conformément à l'article 2121-22 du CGCT, la commission dénommée « Groupe de Travail sur le devenir de la Délégation de service public » est convoquée par le Président du Syndicat, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui le compose. Dans cette première réunion, la commission désigne un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Président de la Collectivité est absent ou empêché.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibéré les jours, mois et ans susdits,
Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Fabrice DUBUS





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 39
Présents : 32
Pouvoirs : 01
Votants : 33

RESULTATS DES VOTES

Pour : 33
Contre : 00
Abstentions : 00
Ne prennent pas
part au vote :

**ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :**

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le : **02 NOV. 2020**

- de son affichage le :
22/10/2020

- de sa notification le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 octobre 2020

ADHESION AUX ASSOCIATIONS – AUTORISATION DE RENOUELEMENT PAR LE PRESIDENT ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS A E'CAUX TECH

Délibération n°06-21/10/2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois d'octobre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le douze octobre deux mille vingt, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la salle de la Mairie d'Yerville, le comité syndical du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Titulaires	M. Jérôme LHEUREUX	P	Suppléants	M. Laurent GODEFROY	
	M. Jean-Marie FERMENT	AE		M. Yves TASSE	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	AE		M. Gérard FOUCHE	P
	M. Jean-François ALIGNY	P		M. Maryvonne SCHILD	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Didier PEULVEY	
	M. Pascal VANIER	P		M. Bertrand CARPENTIER	
	M. Emmanuel BOUST	AE		M. Philippe CARREIN	
	M. Philippe CABIN	P		M. Remi HEROUARD	
	M. Philippe DUFOUR	P		Mme Véronique IZABELLE	P
	M. Laurent APPERCELLE	AE		Mme Sophie MAUBANC	
	Mme Alexandra BUQUET	P		M. Didier GASTON	
M. Jean-Paul BEUVIN	P	M. Franck FOIRET			

Titulaires	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P	Suppléants	M. Yves PETIT	P
	M. Philippe LACAISSE	P		M. Xavier VANDENBULCKE	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		M. Philippe LANGNEL	
	M. Philippe CORDIER	P		M. Thierry LOUVEL	
	M. Nicolas GRAS	P		M. Julien LESEIGNEUR	
	M. Didier BELLIERE	P		M. Jackie MARCATE	
	M. Eric HALBOURG	AE		M. François-Marie LEGER	
	Mme Séverine GEST	P		M. Rémy BONAMY	
	M. Jean-Pierre CHAUVET	P		M. Rémi LECONTE	
	M. Daniel BEUZELIN	P		M. Jean-Marie CABOT	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

Titulaires	M. Olivier BUREAUX	P	Suppléants	M. Jean-François DUCLOS	
	M. Fabrice DUBUS	P		M. Vincent RENOUX	
	M. Franck HERICHER	P		M. Arnaud MARUITE	
	Mme Thérèse CALAIS	P		Mme Anne ROQUIGNY	
	M. Nicolas LEFORESTIER	AE		M. Emmanuel DUBOSC	
	Mme Sandrine DIOLOGENT	AE		M. Jean-Yves BILLORE TENNAH	
	M. Jean-François BLOC	P		M. René HAVARD	
	Mme Monique HOUSSAYE	AE		M. Antoine DECLERCQ	
	Mme Sabrina COLE	P		M. Christian BRIENS	
	M. Oliver HALBOURG	P		M. Williams DELERUE	
	M. Jean-Marie TABESSE	P		M. Christophe LEROY	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Arnaud DUBOIS	
	M. Stéphane MASSE	AE		M. Sébastien DURAME	
	M. Denis FAUVEL	AE		Mme Marie-Christine LEVAVASSEUR	
M. Victor BOUCHER	P	M. Pascal CAPRON			
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DESCHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	P

Pouvoirs :

Communauté de communes Terroir de Caux – Mme Monique HOUSSAYE donne pouvoir à M. Edouard LEFORESTIER.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine GEST, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



L'association E'Caux Tech a été créée le 9 novembre 2011. Dans son préambule, il est affirmé : L'objet de l'association E'Caux Tech est la gestion du pôle de recherche associée à l'E'Caux Pôle de Brametot. L'E'Caux Tech est une plateforme technologique dédiée schématiquement à la sélection, à la transformation des déchets ménagers et à leur valorisation matière, agronomique et énergétique.

Suite à la mise en place d'une délégation de service publique relative à une unité de méthanisation des ordures ménagères résiduelles (E'CauxPôle) à Brametot et en cohérence avec ses objectifs d'amélioration continue de ses capacités de traitement des déchets ménagers, le SMITVAD et ses partenaires souhaitent faire émerger et développer différentes actions lui permettant d'améliorer ses procédés. Afin de parvenir à cet objectif, un pôle de recherche est créé.

Cette plateforme technologique a pour double vocation la recherche développement et la formation. Les aspects techniques et scientifiques de la démarche du pôle de recherche se calquent notamment sur la démarche concrète de reformulation des outils de traitement du SMITVAD. Plusieurs aspects techniques et scientifiques sont sollicités : le tri physique des matériaux - les processus biologiques de fermentation aérobie et anaérobie - les procédés de traitement d'effluents liquide et gazeux - la production d'énergie renouvelable - les suivis analytiques des flux gazeux et liquides :

Trois collèges ont été structurés dans l'association, ceux-ci intègrent des services de l'Etat, des Ecoles d'ingénieurs, universités, associations, bureaux d'étude et collectivités territoriales.

Afin de renforcer l'intégration locale et régionale, le développement scientifique, technique et industriel de l'E'Caux Pôle de Brametot,

Vu la délibération n°10-2.01.07.14 relative à l'adhésion du Smitvad à l'**association de recherche et développement intitulée E'CAUX TECH**,

Vu le montant de la cotisation annuelle s'élève à 750 €,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler, chaque année, les adhésions aux associations,

Considérant qu'il convient de nommer un représentant du Smitvad au sein de l'association,

Le Président fait appel à candidature et propose de procéder à la nomination de ce représentant.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'autoriser le Président à adhérer à l'association E Caux'Tech, et procéder à son renouvellement annuel,
- d'autoriser le Président à signer tous actes y afférents.
- de désigner M. LHEUREUX Jérôme membre de l'organe délibérant, en qualité de représentant.

Les crédits correspondants sont prévus au budget du budget principal du Smitvad

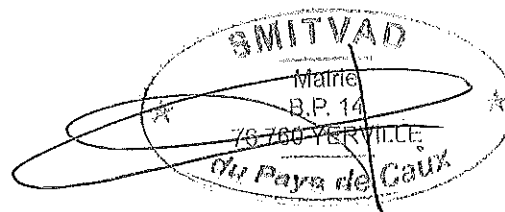
APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibéré les jours, mois et ans susdits,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Fabrice DUBUS





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 39
Présents : 32
Pouvoirs : 01
Votants : 33

RESULTATS DES VOTES
Pour : 33
Contre : 00
Abstentions : 00
Ne prennent pas
part au vote :

ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :
- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le :

02 NOV. 2020

- de son affichage le :
22/10/2020

- de sa notification le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 octobre 2020

ADHESION AUX ASSOCIATIONS – AUTORISATION DE RENOUELEMENT PAR LE PRESIDENT ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS A METHEOR Délibération n°07-21/10/2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois d'octobre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le douze octobre deux mille vingt, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la salle de la Mairie d'Yerville, le comité syndical du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Titulaires	M. Jérôme LHEUREUX	P	Suppléants	M. Laurent GODEFROY	
	M. Jean-Marie FERMENT	AE		M. Yves TASSE	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	AE		M. Gérard FOUICHE	P
	M. Jean-François ALIGNY	P		M. Maryvonne SCHILD	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Didier PEULVEY	
	M. Pascal VANIER	P		M. Bertrand CARPENTIER	
	M. Emmanuel BOUST	AE		M. Philippe CARREIN	
	M. Philippe CABIN	P		M. Remi HEROUARD	
	M. Philippe DUFOUR	P		Mme Véronique IZABELLE	P
	M. Laurent APPERCELLE	AE		Mme Sophie MAUBANC	
	Mme Alexandra BUQUET	P		M. Didier GASTON	
	M. Jean-Paul BEUVIN	P		M. Franck FOIRET	

Titulaires	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P	Suppléants	M. Yves PETIT	P
	M. Philippe LACAISSÉ	P		M. Xavier VANDENBULCKE	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		M. Philippe LANGNEL	
	M. Philippe CORDIER	P		M. Thierry LOUVEL	
	M. Nicolas GRAS	P		M. Julien LESEIGNEUR	
	M. Didier BELLIERE	P		M. Jackie MARCATE	
	M. Eric HALBOURG	AE		M. François-Marie LEGER	
	Mme Séverine GEST	P		M. Rémy BONAMY	
	M. Jean-Pierre CHAUVET	P		M. Rémi LÉCONTE	
	M. Daniel BEUZELIN	P		M. Jean-Marie CABOT	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

44

Titulaires	M. Olivier BUREAUX	P	Suppléants	M. Jean-François DUCLOS	
	M. Fabrice DUBUS	P		M. Vincent RENOUX	
	M. Franck HERICHER	P		M. Arnaud MARUITE	
	Mme Thérèse CALAIS	P		Mme Anne ROQUIGNY	
	M. Nicolas LEFORESTIER	AE		M. Emmanuel DUBOSC	
	Mme Sandrine DIOLOGENT	AE		M. Jean-Yves BILLORE TENNAH	
	M. Jean-François BLOC	P		M. René HAVARD	
	Mme Monique HOUSSAYE	AE		M. Antoine DECLERCQ	
	Mme Sabrina COLE	P		M. Christian BRIENS	
	M. Oliver HALBOURG	P		M. Williams DELERUE	
	M. Jean-Marie TABESSE	P		M. Christophe LEROY	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Arnaud DUBOIS	
	M. Stéphane MASSE	AE		M. Sébastien DURAME	
	M. Denis FAUVEL	AE		Mme Marie-Christine LEVAVASSEUR	
M. Victor BOUCHER	P	M. Pascal CAPRON			
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DESCHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	P

Pouvoirs :

Communauté de communes Terroir de Caux – Mme Monique HOUSSAYE donne pouvoir à M. Edouard LEFORESTIER.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine GEST, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



L'association METHEOR traite de toutes les questions sur le plan européen, notamment, en matière technique, juridique, économique, fiscale, de promotion, de formation et de recherche, qui concernent la valorisation des déchets par méthanisation.

L'association a pour buts :

- d'échanger les expériences, connaissances et informations,
- d'assurer la veille des actualités techniques, réglementaires et juridiques,
- de susciter et d'animer les échanges avec les différents partenaires concernés, notamment avec le monde industriel, agricole ou associatif,
- d'agir auprès des pouvoirs publics nationaux et européens et des partenaires institutionnels pour la défense et la promotion de la filière,
- de stimuler la recherche de nouvelles techniques et expérimentations,
- de promouvoir les intérêts environnementaux de la filière.

L'association se compose de deux collèges de membres :

- un collège dit « collège public », ouvert aux personnes morales de droit public, pouvant appartenir à tout Etat de l'union européenne.
- un collège dit « collège privé », ouvert aux personnes de droit privé, pouvant être ressortissantes de tout Etat européen.

Tout nouveau membre doit être agréé par le Conseil d'Administration. Il appartient à son organe délibérant de désigner la ou les personnes qui le représente(nt).

Tous les membres de l'association paient une cotisation annuelle dont le montant est fixé à 2000 euros.

Vu la délibération n°10-3.01.07.14 relative à l'adhésion du Smitvad à l'association **METHEOR**,

Vu le montant de la cotisation annuelle qui s'élève à 2000 €,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler, chaque année, les adhésions aux associations,

Considérant qu'il convient de nommer un représentant du Smitvad au sein de l'association,

Le Président fait appel à candidature et propose de procéder à la nomination de ce représentant.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'autoriser le Président à adhérer à l'association METHEOR, et procéder à son renouvellement annuel,
- d'autoriser le Président à signer tous actes y afférents.
- de désigner M. DUBUS Fabrice membre de l'organe délibérant, en qualité de représentant.

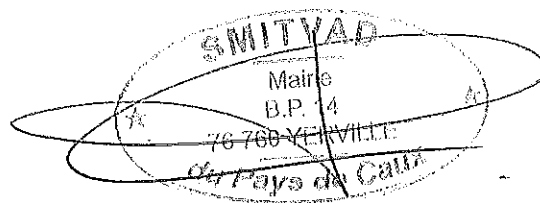
Les crédits correspondants sont prévus au budget du budget principal du Smitvad

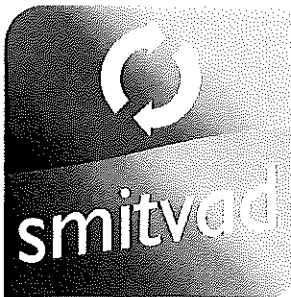
APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibéré les jours, mois et ans susdits,
Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Fabrice DUBUS





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES:

En exercice : 39
Présents : 32
Pouvoirs : 01
Volants : 33

RESULTATS DES VOTES

Pour : 33
Contre : 00
Abstentions : 00
Ne prennent pas
part au vote :

**ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :**

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le : **02 NOV. 2020**

- de son affichage le :
22/10/2020

- de sa notification le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 octobre 2020

ADHESION AUX ASSOCIATIONS – AUTORISATION DE RENOUELEMENT PAR LE PRESIDENT ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS A BIOMASSE

Délibération n°08-21/10/2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois d'octobre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le douze octobre deux mille vingt, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la salle de la Mairie d'Yerville, le comité syndical du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Titulaires	M. Jérôme LHEUREUX	P	Suppléants	M. Laurent GODEFROY	
	M. Jean-Marie FERMENT	AE		M. Yves TASSE	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	AE		M. Gérard FOUCHE	P
	M. Jean-François ALIGNY	P		M. Maryvonne SCHILD	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Didier PEULVEY	
	M. Pascal VANIER	P		M. Bertrand CARPENTIER	
	M. Emmanuel BOUST	AE		M. Philippe CARREIN	
	M. Philippe CABIN	P		M. Remi HEROUARD	
	M. Philippe DUFOUR	P		Mme Véronique IZABELLE	P
	M. Laurent APPERCELLE	AE		Mme Sophie MAUBANC	
	Mme Alexandra BUQUET	P		M. Didier GASTON	
	M. Jean-Paul BEUVIN	P		M. Franck FOIRET	

Titulaires	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P	Suppléants	M. Yves PETIT	P
	M. Philippe LACAISSE	P		M. Xavier VANDENBULCKE	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		M. Philippe LANGNEL	
	M. Philippe CORDIER	P		M. Thierry LOUVEL	
	M. Nicolas GRAS	P		M. Julien LESEIGNEUR	
	M. Didier BELLIERE	P		M. Jackie MARCATE	
	M. Eric HALBOURG	AE		M. François-Marie LEGER	
	Mme Séverine GEST	P		M. Rémy BONAMY	
	M. Jean-Pierre CHAUVET	P		M. Rémi LECONTE	
	M. Daniel BEUZELIN	P		M. Jean-Marie CABOT	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

Titulaires	M. Olivier BUREAUX	P	Suppléants	M. Jean-François DUCLOS	
	M. Fabrice DUBUS	P		M. Vincent RENOUX	
	M. Franck HERICHER	P		M. Arnaud MARUITE	
	Mme Thérèse CALAIS	P		Mme Anne ROQUIGNY	
	M. Nicolas LEFORESTIER	AE		M. Emmanuel DUBOSC	
	Mme Sandrine DIOLOGENT	AE		M. Jean-Yves BILLORE TENNAH	
	M. Jean-François BLOC	P		M. René HAVARD	
	Mme Monique HOUSSAYE	AE		M. Antoine DECLERCQ	
	Mme Sabrina COLE	P		M. Christian BRIENS	
	M. Oliver HALBOURG	P		M. Williams DELERUE	
	M. Jean-Marie TABESSE	P		M. Christophe LEROY	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Arnaud DUBOIS	
	M. Stéphane MASSE	AE		M. Sébastien DURAME	
	M. Denis FAUVEL	AE		Mme Marie-Christine LEVAVASSEUR	
M. Victor BOUCHER	P	M. Pascal CAPRON			
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DESCHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	P

Pouvoirs :

Communauté de communes Terroir de Caux – Mme Monique HOUSSAYE donne pouvoir à M. Edouard LEFORESTIER.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine GEST, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



Vu l'adhésion du Smitvad à l'**association BIOMASSE**,

Vu le montant de la cotisation pour l'exercice 2020 s'élève à 116 €,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler, chaque année, les adhésions aux associations,

Considérant qu'il convient de nommer un représentant du Smitvad au sein de l'association,

Le Président fait appel à candidature et propose de procéder à la nomination de ce représentant.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'autoriser le Président à adhérer à l'association BIOMASSE, et procéder à son renouvellement annuel,
- d'autoriser le Président à signer tous actes y afférents.
- de désigner M. CABIN Philippe membre de l'organe délibérant, en qualité de représentant.

Les crédits correspondants sont prévus au budget du budget principal du Smitvad

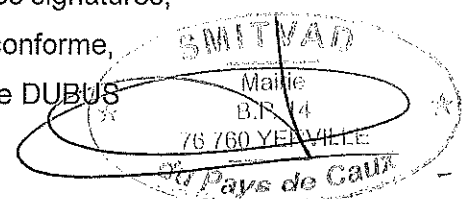
APPROUVE A L'UNANIMITE

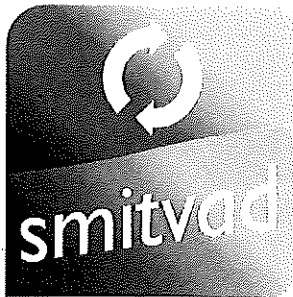
Délibéré les jours, mois et ans susdits,

Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Fabrice DUBUS





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 octobre 2020

Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 39
Présents : 32
Pouvoirs : 01
Votants : 33

RESULTATS DES VOTES

Pour : 33
Contre : 00
Abstentions : 00
Ne prennent pas
part au vote :

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE COMPTE TENU DE :

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le : **02 NOV. 2020**

- de son affichage le :
22/10/2020

- de sa notification le :

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DELEGUE AU CNAS

Délibération n°09-21/10/2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois d'octobre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le douze octobre deux mille vingt, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la salle de la Mairie d'Yerville, le comité syndical du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Titulaires	M. Jérôme LHEUREUX	P	Suppléants	M. Laurent GODEFROY	
	M. Jean-Marie FERMENT	AE		M. Yves TASSE	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	AE		M. Gérard FOUCHE	P
	M. Jean-François ALIGNY	P		M. Maryvonne SCHILD	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Didier PEULVEY	
	M. Pascal VANIER	P		M. Bertrand CARPENTIER	
	M. Emmanuel BOUST	AE		M. Philippe CARREIN	
	M. Philippe CABIN	P		M. Remi HEROUARD	
	M. Philippe DUFOUR	P		Mme Véronique IZABELLE	P
	M. Laurent APPERCELLE	AE		Mme Sophie MAUBANC	
	Mme Alexandra BUQUET	P		M. Didier GASTON	
M. Jean-Paul BEUVIN	P	M. Franck FOIRET			

Titulaires	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P	Suppléants	M. Yves PETIT	P
	M. Philippe LACAISSE	P		M. Xavier VANDENBULCKE	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		M. Philippe LANGNEL	
	M. Philippe CORDIER	P		M. Thierry LOUVEL	
	M. Nicolas GRAS	P		M. Julien LESEIGNEUR	
	M. Didier BELLIERE	P		M. Jackie MARCETTE	
	M. Eric HALBOURG	AE		M. François-Marie LEGER	
	Mme Séverine GEST	P		M. Rémy BONAMY	
	M. Jean-Pierre CHAUVET	P		M. Rémi LECONTE	
	M. Daniel BEUZELIN	P		M. Jean-Marie CABOT	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

Titulaires	M. Olivier BUREAUX	P	Suppléants	M. Jean-François DUCLOS	
	M. Fabrice DUBUS	P		M. Vincent RENOUX	
	M. Franck HERICHER	P		M. Arnaud MARUITE	
	Mme Thérèse CALAIS	P		Mme Anne ROQUIGNY	
	M. Nicolas LEFORESTIER	AE		M. Emmanuel DUBOSC	
	Mme Sandrine DIOLOGENT	AE		M. Jean-Yves BILLORE TENNAH	
	M. Jean-François BLOC	P		M. René HAVARD	
	Mme Monique HOUSSAYE	AE		M. Antoine DECLERCQ	
	Mme Sabrina COLE	P		M. Christian BRIENS	
	M. Oliver HALBOURG	P		M. Williams DELERUE	
	M. Jean-Marie TABESSE	P		M. Christophe LEROY	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Arnaud DUBOIS	
	M. Stéphane MASSE	AE		M. Sébastien DURAME	
	M. Denis FAUVEL	AE		Mme Marie-Christine LEVAVASSEUR	
M. Victor BOUCHER	P	M. Pascal CAPRON			
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DESCHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	P

Pouvoirs :

Communauté de communes Terroir de Caux – Mme Monique HOUSSAYE donne pouvoir à M. Edouard LEFORESTIER.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine GEST, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



- Vu l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu l'article 25 de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale,
- Vu l'article 26 de la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique,
- Vu les articles 70 et 71 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu l'article L.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la circulaire ministérielle du 16 avril 2007 (NOR : MTC/B/07/00047C) émanant de la DGCL précise les modalités de mise en œuvre des articles 70 et 71 de la loi du 19 février 2007,
- Vu la délibération du 27 février 2004 relative à l'adhésion du SMITVAD DU PAYS DE CAUX au CNAS (Comité National d'Action Sociale) modifiée par délibération du 27 juin 2016, qui permet d'offrir au personnel des prestations d'action sociale et qui permet de satisfaire aux obligations légales ;

Compte tenu du renouvellement de l'assemblée délibérante, tous les adhérents du CNAS sont amenés à désigner leurs délégués locaux : un délégué des élus et un délégué des agents et ce, pour la durée du mandat.

Ces délégués sont appelés à siéger annuellement à l'assemblée départementale afin de donner un avis sur les orientations de l'association ; d'émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes par le C.N.A.S. et de procéder à l'élection des membres du bureau départemental, des délégués départementaux et des membres du conseil d'administration du C.N.A.S.

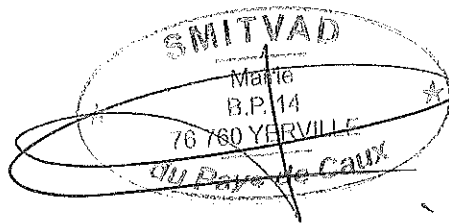
Le Président fait appel à candidature et propose de procéder à la nomination de ce représentant.

Le Comité syndical désigne M. DUFOUR Philippe, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué.

Monsieur le Président désignera également un délégué parmi le personnel syndical.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibéré les jours, mois et ans susdits,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président, Fabrice DUBUS





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	39
Présents :	32
Pouvoirs :	01
Votants :	33

RESULTATS DES VOTES

Pour :	33
Contre :	00
Abstentions :	00
Ne prennent pas part au vote :	

ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le :

02 NOV. 2020

- de son affichage le :
22/10/2020

- de sa notification le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 octobre 2020

REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Délibération n°10-21/10/2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois d'octobre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le douze octobre deux mille vingt, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la salle de la Mairie d'Yerville, le comité syndical du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Titulaires	M. Jérôme LHEUREUX	P	Suppléants	M. Laurent GODEFROY	
	M. Jean-Marie FERMENT	AE		M. Yves TASSE	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	AE		M. Gérard FOUCHE	P
	M. Jean-François ALIGNY	P		M. Maryvonne SCHILD	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Didier PEULVEY	
	M. Pascal VANIER	P		M. Bertrand CARPENTIER	
	M. Emmanuel BOUST	AE		M. Philippe CARREIN	
	M. Philippe CABIN	P		M. Remi HEROUARD	
	M. Philippe DUFOUR	P		Mme Véronique IZABELLE	P
	M. Laurent APPERCELLE	AE		Mme Sophie MAUBANC	
	Mme Alexandra BUQUET	P		M. Didier GASTON	
	M. Jean-Paul BEUVIN	P		M. Franck FOIRET	

Titulaires	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P	Suppléants	M. Yves PETIT	P
	M. Philippe LACAISSE	P		M. Xavier VANDENBULCKE	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		M. Philippe LANGNEL	
	M. Philippe CORDIER	P		M. Thierry LOUVEL	
	M. Nicolas GRAS	P		M. Julien LESEIGNEUR	
	M. Didier BELLIERE	P		M. Jackie MARCATE	
	M. Eric HALBOURG	AE		M. François-Marie LEGER	
	Mme Séverine GEST	P		M. Rémy BONAMY	
	M. Jean-Pierre CHAUVET	P		M. Rémi LECONTE	
	M. Daniel BEUZELIN	P		M. Jean-Marie CABOT	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

SR

Titulaires	M. Olivier BUREAUX	P	Suppléants	M. Jean-François DUCLOS	
	M. Fabrice DUBUS	P		M. Vincent RENOUX	
	M. Franck HERICHER	P		M. Arnaud MARUITE	
	Mme Thérèse CALAIS	P		Mme Anne ROQUIGNY	
	M. Nicolas LEFORESTIER	AE		M. Emmanuel DUBOSC	
	Mme Sandrine DIOLOGENT	AE		M. Jean-Yves BILLORE TENNAH	
	M. Jean-François BLOC	P		M. René HAVARD	
	Mme Monique HOUSSAYE	AE		M. Antoine DECLERCQ	
	Mme Sabrina COLE	P		M. Christian BRIENS	
	M. Oliver HALBOURG	P		M. Williams DELERUE	
	M. Jean-Marie TABESSE	P		M. Christophe LEROY	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Arnaud DUBOIS	
	M. Stéphane MASSE	AE		M. Sébastien DURAME	
	M. Denis FAUVEL	AE		Mme Marie-Christine LEVAVASSEUR	
M. Victor BOUCHER	P	M. Pascal CAPRON			
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DESCHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	P

Pouvoirs :

Communauté de communes Terroir de Caux – Mme Monique HOUSSAYE donne pouvoir à M. Edouard LEFORESTIER.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine GEST, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu, Arrêté du 10 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du RIFSEEP,

Vu Le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale déterminant les plafonds applicables à chacune des deux parts sans que leur somme dépasse le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat sur la base des équivalences provisoires : Ingénieurs des travaux publics de l'Etat pour les ingénieurs territoriaux.

Vu l'arrêté du 14 février 2019 portant application du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Vu la délibération n°05-24/11/2017 du comité syndical, relative à l'attribution du RIFSEEP, complétée par la délibération 12-17/02/2020

Vu la saisine du comité technique en date du 7 octobre 2020,

Considérant qu'il convient d'intégrer le cadre d'emploi des INGENIEURS à la précédente délibération sur le RIFSEEP,

Vu les montants de référence : De la FILIERE TECHNIQUE

- du cadre d'emploi - Ingénieur

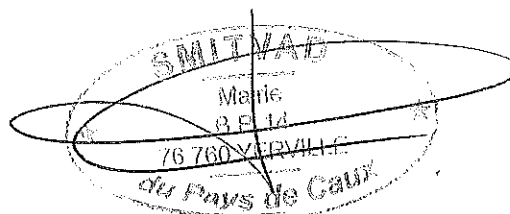
Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des INGENIEURS		
Montants maximum annuel par groupe de fonction fixés par arrêté ministériel du 26 décembre 2017		
Groupes de fonctions	I.F.S.E	C.I.A
Groupe 1	36 210 €	6 390 €
Groupe 2	32 130 €	5 670 €
Groupe 3	25 500 €	4 500 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- de compléter les délibérations n°05-24/11/2017 et n°12-17/02/2020, dans les mêmes conditions, et de l'étendre aux agents du cadre d'emploi des INGENIEURS Territoriaux, à compter du 1^{er} novembre 2020.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibéré les jours, mois et ans susdits,
 Au registre suivent les signatures,
 Pour extrait certifié conforme,
 Le Président, Fabrice DUBUS





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 octobre 2020

Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 39
Présents : 32
Pouvoirs : 01
Votants : 33

RESULTATS DES VOTES
Pour : 33
Contre : 00
Abstentions : 00
Ne prennent pas
part au vote :

ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :
- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le :

02 NOV. 2020

- de son affichage le :
22/10/2020

- de sa notification le :

REPRISE DES PROVISIONS

Délibération n°11-21/10/2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois d'octobre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le douze octobre deux mille vingt, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la salle de la Mairie d'Yerville, le comité syndical du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Titulaires	M. Jérôme LHEUREUX	P	Suppléants	M. Laurent GODEFROY	
	M. Jean-Marie FERMENT	AE		M. Yves TASSE	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	AE		M. Gérard FOUCHE	P
	M. Jean-François ALIGNY	P		M. Maryvonne SCHILD	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Didier PEULVEY	
	M. Pascal VANIER	P		M. Bertrand CARPENTIER	
	M. Emmanuel BOUST	AE		M. Philippe CARREIN	
	M. Philippe CABIN	P		M. Remi HEROUARD	
	M. Philippe DUFOUR	P		Mme Véronique IZABELLE	P
	M. Laurent APPERCELLE	AE		Mme Sophie MAUBANC	
	Mme Alexandra BUQUET	P		M. Didier GASTON	
	M. Jean-Paul BEUVIN	P		M. Franck FOIRET	

Titulaires	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P	Suppléants	M. Yves PETIT	P
	M. Philippe LACASSE	P		M. Xavier VANDENBULCKE	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		M. Philippe LANGNEL	
	M. Philippe CORDIER	P		M. Thierry LOUVEL	
	M. Nicolas GRAS	P		M. Julien LESEIGNEUR	
	M. Didier BELLIERE	P		M. Jackie MARCATE	
	M. Eric HALBOURG	AE		M. François-Marie LEGER	
	Mme Séverine GEST	P		M. Rémy BONAMY	
	M. Jean-Pierre CHAUVET	P		M. Rémi LECONTE	
	M. Daniel BEUZELIN	P		M. Jean-Marie CABOT	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

Titulaires	M. Olivier BUREAUX	P	Suppléants	M. Jean-François DUCLOS	
	M. Fabrice DUBUS	P		M. Vincent RENOUX	
	M. Franck HERICHER	P		M. Arnaud MARUITE	
	Mme Thérèse CALAIS	P		Mme Anne ROQUIGNY	
	M. Nicolas LEFORESTIER	AE		M. Emmanuel DUBOSC	
	Mme Sandrine DIOLOGENT	AE		M. Jean-Yves BILLORE TENNAH	
	M. Jean-François BLOC	P		M. René HAVARD	
	Mme Monique HOUSSAYE	AE		M. Antoine DECLERCQ	
	Mme Sabrina COLE	P		M. Christian BRIENS	
	M. Oliver HALBOURG	P		M. Williams DELERUE	
	M. Jean-Marie TABESSE	P		M. Christophe LEROY	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Arnaud DUBOIS	
	M. Stéphane MASSE	AE		M. Sébastien DURAME	
	M. Denis FAUVEL	AE		Mme Marie-Christine LEVAVASSEUR	
	M. Victor BOUCHER	P		M. Pascal CAPRON	
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DESCHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	P

Pouvoirs :

Communauté de communes Terroir de Caux – Mme Monique HOUSSAYE donne pouvoir à M. Edouard LEFORESTIER.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine GEST, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



Vu le CGCT,

Vu Les règles édictées par la M14,

Vu les délibérations n° 01-24/11/2017, 08-25/06/2018 et 01-18/12/2019 constituant des provisions pour risques, en raison de la défaillance des collectivités sorties en 2017 et des recours indemnitaires au Tribunal Administratif de la Société Valor'Caux,

Vu les jugements rendus par le Tribunal Administratif de Rouen en date du 26 juin 2020 relatifs aux titres émis auprès des collectivités retirées du Smitvad en 2017 et 2018,

Vu les jugements relatifs aux recours indemnitaires de la Société Valor'Caux, rendus par le Tribunal Administratif de Rouen en date du 10 juillet 2020 en faveur du SMITVAD,

Vu le rapport de présentation de la DM n° 1

Le Président expose que les jugements rendus permettent la reprise des provisions constituées en 2017, 2018 et 2019, détaillées ci-dessous :

Exercice	Délibération	Montant
2017	01-24/11/2017	325 706 €
2018	08-25/06/2018	339 609 €
2019	01-18/12/2019	306 580 €
	Montant total	971 895 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- d'approuver la reprise des provisions constituées en 2017, 2018 et 2019 pour un montant total de 971 895 €

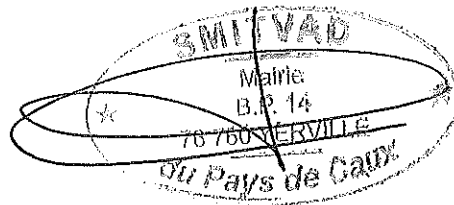
Les crédits correspondant sont prévus au budget par décision modificative au budget primitif 2020 à l'article 7875 au chapitre 78.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibéré les jours, mois et ans susdits,
Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Fabrice DUBUS





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 39
Présents : 32
Pouvoirs : 01
Votants : 33

RESULTATS DES VOTES

Pour : 32
Contre : 00
Abstentions : 01
Ne prennent pas
part au vote :

ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le :

02 NOV. 2020

- de son affichage le :
22/10/2020

- de sa notification le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 octobre 2020

REMISE GRACIEUSE AUX COLLECTIVITES ADHERENTES ET ANNULATION DES TITRES

Délibération n°12-21/10/2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois d'octobre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le douze octobre deux mille vingt, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la salle de la Mairie d'Yerville, le comité syndical du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Titulaires	M. Jérôme LHEUREUX	P	Suppléants	M. Laurent GODEFROY	
	M. Jean-Marie FERMENT	AE		M. Yves TASSE	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	AE		M. Gérard FOUCHE	P
	M. Jean-François ALIGNY	P		M. Maryvonne SCHILD	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Didier PEULVEY	
	M. Pascal VANIER	P		M. Bertrand CARPENTIER	
	M. Emmanuel BOUST	AE		M. Philippe CARREIN	
	M. Philippe CABIN	P		M. Remi HEROUARD	
	M. Philippe DUFOUR	P		Mme Véronique IZABELLE	P
	M. Laurent APPERCELLE	AE		Mme Sophie MAUBANC	
	Mme Alexandra BUQUET	P		M. Didier GASTON	
	M. Jean-Paul BEUVIN	P		M. Franck FOIRET	

Titulaires	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P	Suppléants	M. Yves PETIT	P
	M. Philippe LACASSE	P		M. Xavier VANDENBULCKE	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		M. Philippe LANGNEL	
	M. Philippe CORDIER	P		M. Thierry LOUVEL	
	M. Nicolas GRAS	P		M. Julien LESEIGNEUR	
	M. Didier BELLIERE	P		M. Jackie MARCATE	
	M. Eric HALBOURG	AE		M. François-Marie LEGER	
	Mme Séverine GEST	P		M. Rémy BONAMY	
	M. Jean-Pierre CHAUVET	P		M. Rémi LECONTE	
	M. Daniel BEUZELIN	P		M. Jean-Marie CABOT	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

85

Titulaires	M. Olivier BUREAUX	P	Suppléants	M. Jean-François DUCLOS	
	M. Fabrice DUBUS	P		M. Vincent RENOUX	
	M. Franck HERICHER	P		M. Arnaud MARUITE	
	Mme Thérèse CALAIS	P		Mme Anne ROQUIGNY	
	M. Nicolas LEFORESTIER	AE		M. Emmanuel DUBOSC	
	Mme Sandrine DIOLOGENT	AE		M. Jean-Yves BILLORE TENNAH	
	M. Jean-François BLOC	P		M. René HAVARD	
	Mme Monique HOUSSAYE	AE		M. Antoine DECLERCQ	
	Mme Sabrina COLE	P		M. Christian BRIENS	
	M. Oliver HALBOURG	P		M. Williams DELERUE	
	M. Jean-Marie TABESSE	P		M. Christophe LEROY	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Arnaud DUBOIS	
	M. Stéphane MASSE	AE		M. Sébastien DURAME	
	M. Denis FAUVEL	AE		Mme Marie-Christine LEVAVASSEUR	
M. Victor BOUCHER	P	M. Pascal CAPRON			
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DESCHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	P

Pouvoirs :

Communauté de communes Terroir de Caux – Mme Monique HOUSSAYE donne pouvoir à M. Edouard LEFORESTIER.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine GEST, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



Vu les délibérations n° 01-24/11/2017, 08-25/06/2018 et 01-18/12/2019 constituant des provisions pour risques, en raison de la défaillance des collectivités sorties en 2017 et des recours indemnitaires au Tribunal Administratif de la Société Valor Caux,

Vu les délibérations n° 02-24/11/2017, 09-25/06/2018, 01-01/04/2019 relatives aux participations exceptionnelles sollicitées auprès des collectivités restant adhérentes au Smitvad,

Vu l'avis favorable à la délibération du n°11-21/10/2020 relative à la reprise des provisions,

Vu le rapport de présentation de la DM n° 1,

Le président expose :

D'une part,

Les collectivités adhérentes ont déposé des recours devant le Tribunal Administratif à l'encontre des titres émis au titre des participations exceptionnelles.

Les jugements du Tribunal Administratif rendus le 26 juin 2020 condamnent les Communautés de Communes Terroir de Caux, Côte d'Albâtre et Plateau de Caux Doudeville-Yerville à verser des frais irrépétibles suivants :

Collectivité	N° requête	Date jugement	Montant frais irrépétibles
CC Plateau de Caux-Doudeville-Yerville	Jugement 1804075	26/06/2020	Art. 2: Dépens de 1 000 € à la charge du SMITVAD en faveur de CC Plateau de Caux-Doudeville-Yerville
CC Terroir de Caux	Jugement 1804431	26/06/2020	Art. 2: Mise à la charge de la CC Terroir de Caux d'une somme de 1000 € (dépense)
CC Côte d'Albâtre	Jugement 1804359	26/06/2020	Art. 2: Mise à la charge de la CC Côte d'Albâtre d'une somme de 1000 € (dépense)

Considérant que les collectivités adhérentes au Smitvad sont intervenues devant le Tribunal Administratif dans un esprit de soutien au Smitvad contre l'absence de paiement des participations des collectivités retirées,

D'autre part,

Les participations exceptionnelles ont été sollicitées auprès des collectivités restant adhérentes au Smitvad, afin de pallier à la défaillance des collectivités retirées et la constitution de provisions pour risques qui s'en est suivi. Conformément aux délibérations, elles doivent être annulées et reversées aux collectivités adhérentes qui auraient payé.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- d'approuver la remise gracieuse des frais irrépétibles consécutifs aux jugements du Tribunal Administratif du 26 juin 2020, des collectivités adhérentes au Smitvad, pour un montant total de 2 000 €
- de solliciter la remise gracieuse des frais irrépétibles à verser par le Smitvad à la Communauté de Communes Plateau-de Caux – Doudeville Yerville pour un montant de 1 000 €.
- d'approuver l'annulation des titres relatifs aux participations exceptionnelles pour un montant total de 1 120 232 €.

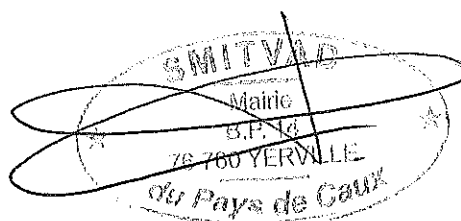
Les crédits correspondant sont prévus au budget par décision modificative au budget primitif 2020 à l'article 673 au chapitre 67.

APPROUVE A RAISON DE 32 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

Délibéré les jours, mois et ans susdits,
Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Fabrice DUBUS





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 octobre 2020

Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	39
Présents :	32
Pouvoirs :	01
Votants :	33

RESULTATS DES VOTES

Pour :	32
Contre :	00
Abstentions :	01
Ne prennent pas part au vote :	

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE COMPTE TENU DE :

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le :

02 NOV. 2020
- de son affichage le :
22/10/2020

- de sa notification le :

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL Délibération n°13-21/10/2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois d'octobre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le douze octobre deux mille vingt, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la salle de la Mairie d'Yerville, le comité syndical du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Titulaires	M. Jérôme LHEUREUX	P	Suppléants	M. Laurent GODEFROY	
	M. Jean-Marie FERMENT	AE		M. Yves TASSE	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	AE		M. Gérard FOUCHE	P
	M. Jean-François ALIGNY	P		M. Maryvonne SCHILD	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Didier PEULVEY	
	M. Pascal VANIER	P		M. Bertrand CARPENTIER	
	M. Emmanuel BOUST	AE		M. Philippe CARREIN	
	M. Philippe CABIN	P		M. Remi HEROUARD	
	M. Philippe DUFOUR	P		Mme Véronique IZABELLE	P
	M. Laurent APPERCELLE	AE		Mme Sophie MAUBANC	
	Mme Alexandra BUQUET	P		M. Didier GASTON	
	M. Jean-Paul BEUVIN	P		M. Franck FOIRET	

Titulaires	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P	Suppléants	M. Yves PETIT	P
	M. Philippe LACAISSE	P		M. Xavier VANDENBULCKE	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		M. Philippe LANGNEL	
	M. Philippe CORDIER	P		M. Thierry LOUVEL	
	M. Nicolas GRAS	P		M. Julien LESEIGNEUR	
	M. Didier BELLIERE	P		M. Jackie MARCATE	
	M. Eric HALBOURG	AE		M. François-Marie LEGER	
	Mme Séverine GEST	P		M. Rémy BONAMY	
	M. Jean-Pierre CHAUVET	P		M. Rémi LECONTE	
	M. Daniel BEUZELIN	P		M. Jean-Marie CABOT	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

Titulaires	M. Olivier BUREAUX	P	Suppléants	M. Jean-François DUCLOS	
	M. Fabrice DUBUS	P		M. Vincent RENOUX	
	M. Franck HERICHER	P		M. Arnaud MARUITE	
	Mme Thérèse CALAIS	P		Mme Anne ROQUIGNY	
	M. Nicolas LEFORESTIER	AE		M. Emmanuel DUBOSC	
	Mme Sandrine DIOLOGENT	AE		M. Jean-Yves BILLORE TENNAH	
	M. Jean-François BLOC	P		M. René HAVARD	
	Mme Monique HOUSSAYE	AE		M. Antoine DECLERCQ	
	Mme Sabrina COLE	P		M. Christian BRIENS	
	M. Oliver HALBOURG	P		M. Williams DELERUE	
	M. Jean-Marie TABESSE	P		M. Christophe LEROY	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Arnaud DUBOIS	
	M. Stéphane MASSE	AE		M. Sébastien DURAME	
	M. Denis FAUVEL	AE		Mme Marie-Christine LEVAVASSEUR	
M. Victor BOUCHER	P	M. Pascal CAPRON			
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DESCHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	P

Pouvoirs :

Communauté de communes Terroir de Caux – Mme Monique HOUSSAYE donne pouvoir à M. Edouard LEFORESTIER.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine GEST, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



Vu le CGCT,
 Vu le budget primitif 2020 du Budget Principal,
 Vu la délibération relative à la reprise de provisions,
 Vu la délibération relative à la remise gracieuse des frais irrépétibles et l'annulation des participations exceptionnelles

Vu le rapport de présentation de la DM n° 1 pour sa partie relative aux conséquences des jugements

Considérant les jugements rendus,

Considérant qu'il convient de procéder à des régularisations de crédits,

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

Modifications liées à des régularisations de crédits consécutifs à :

- des travaux de clôture à Eurville et la réfection de la vitrine des bureaux du Smitvad devenus nécessaires,
- des redressements de CFE et taxes foncières remboursés au délégataire,
- un changement d'imputation des risques statutaires à ré-imputer au chapitre 012,
- l'ajustement des indemnités de fonction,

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
2128 (21) - 812 - 500 : Autres agencements e	20 000,00	021 (021) - 01 : Virement de la section de f	22 500,00
2181 (21) - 020 - 300 : Install.générales,ag	2 500,00		
	22 500,00		22 500,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
022 (022) - 01 : Dépenses imprévues	-90 250,00		
023 (023) - 01 : Virement à la section d'inv	22 500,00		
611 (011) - 812 : Contrats de prestations de s	65 000,00		
6168 (011) - 020 : Autres	-10 500,00		
6455 (012) - 020 : Cotisations pour assuran	10 500,00		
6531 (65) - 020 : Indemnités	2 700,00		
6533 (65) - 020 : Cotisations de retraite	50,00		
	0,00		
Total Dépenses	22 500,00	Total Recettes	22 500,00

Ainsi que les modifications consécutives aux jugements rendus :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Articles (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
16878 (16) - 812 : Autres organismes et par	299 480,00	021 (021) - 020 : Virement de la section de f	299 480,00
	299 480,00		299 480,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
022 (022) - 01 : Dépenses imprévues	20 744,00	74758 (74) - 020 : Autres groupements	87 239,00
023 (023) - 020 : Virement à la section d'in	299 480,00	74758 (74) - 812 : Autres groupements	571 019,00
611 (011) - 812 : Contrats de prestations de s	500,00	757 (75) - 812 : Redevances versées par fe	-156 000,00
6688 (66) - 812 : Autres	1 641,00	7788 (77) - 020 : Produits exceptionnels di	296 259,00
6718 (67) - 020 : Autres charges exceptionn	-329 500,00	7875 (78) - 01 : Rep.sur prov.pour risques&	971 895,00
673 (67) - : Titres annulés (sur exercices a	1 770 547,00		
678 (67) - 01 : Autres charges exceptionnell	7 000,00		
	1 770 412,00		1 770 412,00
Total Dépenses	2 069 892,00	Total Recettes	2 069 892,00

Soit un budget prévisionnel total :

BUDGET 2020	Budget primitif	Propositions nouvelles Décision modificative de crédits	Total général
Section d'investissement	1 885 895,00 €	321 980,00 €	2 207 875,00 €
Section de fonctionnement	4 223 635,00 €	1 770 412,00 €	5 994 047,00 €
Soit un budget global de	6 109 530,00 €	2 092 392,00 €	8 201 922,00 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, décide d'approuver la modification budgétaire au budget primitif – budget principal :

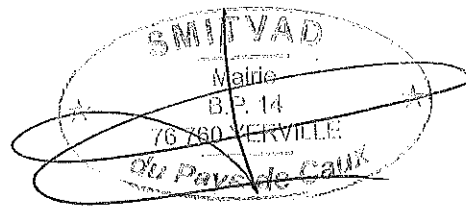
- Par chapitre globalisé au niveau de la section de fonctionnement
- Par opération au niveau de la section d'investissement

APPROUVE A RAISON DE 32 VOIX POUR et 1 ABSTENTION

Délibéré les jours, mois et ans susdits,
Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Fabrice DUBUS





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 octobre 2020

Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 39
Présents : 32
Pouvoirs : 01
Votants : 33

RESULTATS DES VOTES

Pour : 33
Contre : 00
Abstentions : 00
Ne prennent pas
part au vote :

ACTE CERTIFIE
EXECUTOIRE COMPTE
TENU DE :

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le : **02 NOV. 2020**

- de son affichage le :
22/10/2020

- de sa notification le :

DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE PLPD Délibération n°14-21/10/2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois d'octobre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le douze octobre deux mille vingt, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la salle de la Mairie d'Yerville, le comité syndical du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Titulaires	M. Jérôme LHEUREUX	P	Suppléants	M. Laurent GODEFROY	
	M. Jean-Marie FERMENT	AE		M. Yves TASSE	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	AE		M. Gérard FOUCHE	P
	M. Jean-François ALIGNY	P		M. Maryvonne SCHILD	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Didier PEULVEY	
	M. Pascal VANIER	P		M. Bertrand CARPENTIER	
	M. Emmanuel BOUST	AE		M. Philippe CARREIN	
	M. Philippe CABIN	P		M. Remi HEROUARD	
	M. Philippe DUFOUR	P		Mme Véronique IZABELLE	P
	M. Laurent APPERCELLE	AE		Mme Sophie MAUBANC	
	Mme Alexandra BUQUET	P		M. Didier GASTON	
	M. Jean-Paul BEUVIN	P		M. Franck FOIRET	

Titulaires	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P	Suppléants	M. Yves PETIT	P
	M. Philippe LACAISSE	P		M. Xavier VANDENBULCKE	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		M. Philippe LANGNEL	
	M. Philippe CORDIER	P		M. Thierry LOUVEL	
	M. Nicolas GRAS	P		M. Julien LESEIGNEUR	
	M. Didier BELLIERE	P		M. Jackie MARCATE	
	M. Eric HALBOURG	AE		M. François-Marie LEGER	
	Mme Séverine GEST	P		M. Rémy BONAMY	
	M. Jean-Pierre CHAUVET	P		M. Rémi LECONTE	
	M. Daniel BEUZELIN	P		M. Jean-Marie CABOT	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

Titulaires	M. Olivier BUREAUX	P	Suppléants	M. Jean-François DUCLOS	
	M. Fabrice DUBUS	P		M. Vincent RENOUX	
	M. Franck HERICHER	P		M. Arnaud MARUITE	
	Mme Thérèse CALAIS	P		Mme Anne ROQUIGNY	
	M. Nicolas LEFORESTIER	AE		M. Emmanuel DUBOSC	
	Mme Sandrine DIOLOGENT	AE		M. Jean-Yves BILLORE TENNAH	
	M. Jean-François BLOC	P		M. René HAVARD	
	Mme Monique HOUSSAYE	AE		M. Antoine DECLERCQ	
	Mme Sabrina COLE	P		M. Christian BRIENS	
	M. Oliver HALBOURG	P		M. Williams DELERUE	
	M. Jean-Marie TABESSE	P		M. Christophe LEROY	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Arnaud DUBOIS	
	M. Stéphane MASSE	AE		M. Sébastien DURAME	
	M. Denis FAUVEL	AE		Mme Marie-Christine LEVAVASSEUR	
	M. Victor BOUCHER	P		M. Pascal CAPRON	
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DESCHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	P

Pouvoirs :

Communauté de communes Terroir de Caux – Mme Monique HOUSSAYE donne pouvoir à M. Edouard LEFORESTIER.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine GEST, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



Vu le CGCT,

Vu le budget primitif 2020 du Budget annexe du PLPD,

Vu la délibération n° 13-25/06/2018 concernant le dispositif promotion jardinage durable, prolongée par délibération n° 09-17/02/2020

Vu les crédits disponibles au budget du Programme Local de Prévention des Déchets,

Etant donné le succès de l'opération et afin d'accéder à la totalité du nombre de demandes arrivées dans les délais fixés au 1^{er} mai 2020,

Vu le nombre de demandes à satisfaire : 16 pour un montant de 4 692 €
 Considérant qu'il convient de procéder à des régularisations de crédits,

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
13918 (040) : Autres - 01	681,00		
2158 (21) : Autres install., matériel et outillage techniques - 83	-5 681,00		
20421(20):Subvention d'équipements aux personnes droit priv	5 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant	Article(Chap) - Fonction - Opération	Montant
60622 (011) : Carburants - 830		777 (042) : Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de	681,00
60628 (011) : Autres fournitures non stockées - 830	293,00		
64118 (012) : Autres indemnités - 830	1 700,00		
6574(65) : Subventions fonctionnement autres personnes droit	-1 312,00		
Total dépenses :	681,00	Total recettes :	681,00

Total Dépenses	681,00	Total Recettes	681,00
-----------------------	---------------	-----------------------	---------------

Soit un budget prévisionnel total :

	Budget primitif	Propositions nouvelles Décision modificative de crédits	Total général
SECTION DE FONCTIONNEMENT	75 692,00 €	681,00 €	76 373,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	74 821,00 €	0,00 €	74 821,00 €
TOTAL DU BUDGET	150 513,00 €	681,00 €	151 194,00 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, décide d'approuver la modification budgétaire au budget annexe PLPD :

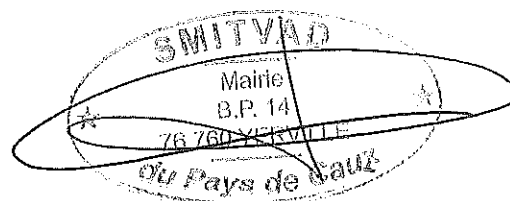
- Par chapitre globalisé au niveau de la section de fonctionnement
- Par opération au niveau de la section d'investissement

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibéré les jours, mois et ans susdits,
Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Fabrice DUBUS





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 octobre 2020

Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 39
Présents : 32
Pouvoirs : 01
Votants : 33

RESULTATS DES VOTES

Pour : 33
Contre : 00
Abstentions : 00
Ne prennent pas
part au vote :

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE COMPTE TENU DE :

- sa transmission en
Préfecture de Seine-Maritime
le : **02 NOV. 2020**

- de son affichage le :
22/10/2020

- de sa notification le :

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Délibération n°15-21/10/2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois d'octobre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le douze octobre deux mille vingt, en vertu de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni à la salle de la Mairie d'Yerville, le comité syndical du Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets du Pays de Caux.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés présents (P) au tableau ci-après, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs les Délégués portés absents ou excusés (AE) au tableau ci-après,

Titulaires	M. Jérôme LHEUREUX	P	Suppléants	M. Laurent GODEFROY	
	M. Jean-Marie FERMENT	AE		M. Yves TASSE	
	M. Jean-Pierre THEVENOT	AE		M. Gérard FOCHE	P
	M. Jean-François ALIGNY	P		M. Maryvonne SCHILD	
	M. André-Pierre BOURDON	P		M. Didier PEULVEY	
	M. Pascal VANIER	P		M. Bertrand CARPENTIER	
	M. Emmanuel BOUST	AE		M. Philippe CARREIN	
	M. Philippe CABIN	P		M. Remi HEROUARD	
	M. Philippe DUFOUR	P		Mme Véronique IZABELLE	P
	M. Laurent APPERCELLE	AE		Mme Sophie MAUBANC	
	Mme Alexandra BUQUET	P		M. Didier GASTON	
	M. Jean-Paul BEUVIN	P		M. Franck FOIRET	

Titulaires	M. Jean-Nicolas ROUSSEAU	P	Suppléants	M. Yves PETIT	P
	M. Philippe LACASSE	P		M. Xavier VANDENBULCKE	
	M. Jean-Pierre LANGLOIS	P		M. Philippe LANGNEL	
	M. Philippe CORDIER	P		M. Thierry LOUVEL	
	M. Nicolas GRAS	P		M. Julien LESEIGNEUR	
	M. Didier BELLIERE	P		M. Jackie MARCATE	
	M. Eric HALBOURG	AE		M. François-Marie LEGER	
	Mme Séverine GEST	P		M. Rémy BONAMY	
	M. Jean-Pierre CHAUVET	P		M. Rémi LECONTE	
	M. Daniel BEUZELIN	P		M. Jean-Marie CABOT	

Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

Titulaires	M. Olivier BUREAUX	P	Suppléants	M. Jean-François DUCLOS	
	M. Fabrice DUBUS	P		M. Vincent RENOUX	
	M. Franck HERICHER	P		M. Arnaud MARUITE	
	Mme Thérèse CALAIS	P		Mme Anne ROQUIGNY	
	M. Nicolas LEFORESTIER	AE		M. Emmanuel DUBOSC	
	Mme Sandrine DIOLOGENT	AE		M. Jean-Yves BILLORE TENNAH	
	M. Jean-François BLOC	P		M. René HAVARD	
	Mme Monique HOUSSAYE	AE		M. Antoine DECLERCQ	
	Mme Sabrina COLE	P		M. Christian BRIENS	
	M. Oliver HALBOURG	P		M. Williams DELERUE	
	M. Jean-Marie TABESSE	P		M. Christophe LEROY	
	M. Edouard LEFORESTIER	P		M. Arnaud DUBOIS	
	M. Stéphane MASSE	AE		M. Sébastien DURAME	
	M. Denis FAUVEL	AE		Mme Marie-Christine LEVAVASSEUR	
M. Victor BOUCHER	P	M. Pascal CAPRON			
Tit.	Mme Virginie BLANDIN	P	Sup.	Mme Odile DESCHAMPS	
	M. Lionel GAILLARD	AE		M. Daniel DELAFENETRE	P

Pouvoirs :

Communauté de communes Terroir de Caux – Mme Monique HOUSSAYE donne pouvoir à M. Edouard LEFORESTIER.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Séverine GEST, déléguée de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, a été nommée secrétaire de séance.



Vu l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

En application de l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat mixte établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

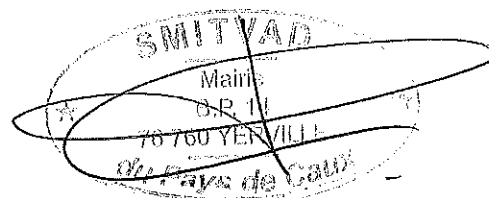
Après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'adopter le règlement intérieur.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Délibéré les jours, mois et ans susdits,
Au registre suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Fabrice DUBUS





*Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux*

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DU
SYNDICAT MIXTE**

Règlement intérieur adopté
par délibération du Comité Syndical du 21 OCTOBRE 2020

SOMMAIRE

Préambule	3
Chapitre I : Règles de convocation du Comité Syndical	3
Article 1 : Périodicité des séances	3
Article 2 : Convocations	3
Article 3 : Ordre du jour	3
Article 4 : Accès aux dossiers	3
Article 5 : Questions orales	4
Article 6 : Questions écrites	4
Chapitre II : Tenue des séances du Comité Syndical	4
Article 7 : Déroulement de la séance	4
Article 8 : Présidence	4
Article 9 : Quorum	4
Article 10 : Présence, suppléance, pouvoirs	5
Article 11 : Secrétariat de séance	5
Article 12 : Personnel	5
Article 13 : Accès et tenue du public	5
Article 14 : Séance à huis clos	5
Article 15 : Suspension de séance	6
Article 16 : Police de l'assemblée	6
Chapitre III : Débats et votes des délibérations	6
Article 17 : Débats ordinaires	6
Article 18 : Débat d'orientation budgétaire	6
Article 19 : Votes	6
Article 20 : Clôture de toute discussion	7
Chapitre IV : Comptes rendus des débats et des décisions	7
Article 21 : Procès-verbaux	7
Article 22 : Comptes rendus	7
Chapitre V : Dispositions diverses	7
Article 23 : Modification du règlement	7
Article 24 : Application du règlement	7

Préambule

En complément des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au fonctionnement des organes délibérants des Syndicats Mixtes, le Comité Syndical établit le règlement intérieur suivant :

Chapitre I : Règles de convocation du Comité Syndical

Article 1 : Périodicité des séances

Le Comité Syndical se réunit au moins une fois par semestre (article L.5211-11 CGCT), le bureau autant de fois que nécessaire.

Le Président peut réunir le Comité Syndical chaque fois qu'il le juge utile. Il est tenu de le convoquer dans un délai maximal de trente jours quand la demande motivée lui en est faite par le représentant de l'État dans le département ou par le tiers au moins des membres du Comité Syndical en exercice. En cas d'urgence, le représentant de l'État dans le département peut abréger ce délai.

Article 2 : Convocations

Toute convocation est faite par le Président et, à défaut, par le Vice-président dans l'ordre des nominations. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des délégués syndicaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse (article L. 2121-10 CGCT).

L'envoi des convocations aux membres de ces assemblées peut être effectué autrement que par courrier traditionnel, et notamment par voie dématérialisée, à l'adresse électronique de leur choix.

La convocation précise la date, l'heure et le lieu de la réunion, qui se tient en principe à la salle de la Mairie d'Yerville.

Dans les EPCI comprenant au moins un syndicat de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du Comité Syndical. Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté par tout délégué syndical dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Président sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le Président en rend compte dès l'ouverture de la séance au Comité Syndical, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Article 3 : Ordre du jour

Le Président fixe l'ordre du jour qui est reproduit sur la convocation et porté à la connaissance du public.

Le Comité Syndical ne peut délibérer sur un objet qui n'a pas été au préalable inscrit à l'ordre du jour sur la convocation.

Sous la rubrique « Questions diverses » (quand elle est prévue à l'ordre du jour) ne peuvent être étudiées par le Comité Syndical que des questions d'une importance mineure.

Article 4 : Accès aux dossiers

La consultation des dossiers, projets de contrats ou de marchés qui font l'objet d'une délibération, sera possible sur rendez-vous, pendant les heures d'ouverture habituelles des services. La demande est à adresser au Président.

Toute question, demande d'information complémentaire ou intervention d'un membre du Comité Syndical auprès de l'administration du Syndicat Mixte, devra se faire sous couvert du Président.

Dans tous les cas, ces dossiers seront tenus en séance à disposition des membres de l'Assemblée.

Article 5 : Questions orales

A l'issue de l'examen de l'ordre du jour, les délégués peuvent poser toutes questions ayant trait aux affaires du syndicat dans le délai imparti par le Président.

Le Président y répond de suite sauf s'il s'avère nécessaire de procéder à une recherche ou une étude particulière. Dans ce cas, il est répondu à une séance ultérieure du Comité Syndical.

Les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

Article 6 : Questions écrites

Chaque membre du Comité Syndical peut adresser au Président des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant le syndicat ou l'action syndicale.

Chapitre II : Tenue des séances du Comité Syndical**Article 7 : Déroulement de la séance**

Le Président, ouvre les séances, constate le quorum, proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et prend note des rectifications éventuelles.

Le Président appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour dans leur ordre d'inscription. Il peut proposer une modification de l'ordre des points soumis à délibération. Il soumet à l'approbation du Comité Syndical les points urgents qui nécessitent une délibération immédiate et qu'il propose d'ajouter à l'examen du Comité Syndical du jour.

Il demande au Comité Syndical de nommer un secrétaire de séance.

Le Président rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation du Comité Syndical.

Il aborde ensuite les points inscrits à l'ordre du jour.

Chaque affaire fait l'objet d'un résumé oral sommaire par le Président ou les rapporteurs désignés. Cette présentation peut être précédée ou suivie d'une intervention du Président lui-même ou du Vice-président compétent.

Article 8 : Présidence

Le Comité Syndical est présidé par le Président et, à défaut, par le Vice-président dans l'ordre des nominations.

Dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le Comité Syndical élit son Président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Comité Syndical.

Le Président dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à l'affaire soumise au vote. Il met fin s'il y a lieu aux interruptions de séance, met aux voix les propositions et les délibérations, décompte les scrutins, juge conjointement avec le secrétaire de séance les épreuves des votes, en proclame les résultats. Il prononce la suspension et la clôture des séances après épuisement de l'ordre du jour.

Article 9 : Quorum

Le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite ce quorum n'est pas atteint, le Comité Syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le quorum doit être atteint à l'ouverture de la séance mais aussi lors de la mise en discussion de toute question soumise à délibération. Ainsi, si un délégué s'absente pendant la séance, cette dernière ne peut se poursuivre que si le quorum reste atteint malgré ce départ.

Si le quorum n'est pas atteint à l'occasion de l'examen d'un point de l'ordre du jour soumis à délibération, le Président lève la séance et renvoie la suite des affaires à une date ultérieure.

Les pouvoirs donnés par les conseillers absents n'entrent pas en compte dans le calcul du quorum.

Article 10 : Présence, suppléance, pouvoirs

Il est demandé à l'arrivée des délégués de signer la feuille d'émargement pour attester de leur présence.

Un délégué titulaire empêché d'assister à une séance est remplacé par un délégué suppléant de la même communauté de communes (ou commune pour Ecalles-Alix). Le délégué titulaire doit aviser le Président de la communauté de communes (ou Maire pour la commune d'Ecalles-Alix) de son absence avec délégation du suppléant pour assister à la séance.

C'est seulement en cas d'absence **du suppléant de la même communauté de communes ou commune** que le délégué titulaire pourra donner pouvoir écrit de vote en son nom à un autre délégué de son choix, parmi ceux de sa communauté de communes ou commune. Un même délégué ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives. Le mandataire remet la délégation de vote ou mandat au Président de séance lors de l'appel du nom du conseiller empêché. La délégation de vote peut être établie au cours d'une séance à laquelle participe un conseiller obligé de se retirer avant la fin de la séance.

Afin d'éviter toute contestation sur leur participation au vote, les délégués qui se retirent de la salle des délibérations doivent faire connaître au Président leur intention ou leur souhait de se faire représenter, sinon il sera comptabilisé comme une abstention.

Article 11 : Secrétariat de séance

Au début de chacune de ses séances, le Comité Syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Président pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Article 12 : Personnel

Les membres du personnel du Syndicat Mixte assistent, en tant que de besoin, aux séances du Comité Syndical. Ils ne prennent la parole que sur invitation expresse du Président.

Article 13 : Accès et tenue du public

Les séances des Comités syndicaux sont publiques.

Aucune personne autre que les membres du Comité Syndical ou de l'administration Syndicale ne peut siéger parmi les membres du Comité Syndical sans y avoir été autorisé par le Président.

Durant toute la séance, le public doit se tenir assis, aux places qui lui sont réservées dans la salle et observer le silence. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.

Article 14 : Séance à huis clos

Néanmoins, sur la demande de cinq membres ou du Président, le Comité Syndical peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, de se réunir à huis clos (article L. 5211-11 CGCT).

Lorsqu'il est décidé que le Comité Syndical se réunit à huis clos, le public ainsi que les représentants de la presse doivent se retirer.

Article 15 : Suspension de séance

La suspension de séance est décidée par le Président de séance. Il revient au Président de fixer la durée des suspensions de séance.

Article 16 : Police de l'assemblée

Le Président fait observer et respecter le présent règlement.

Le Président a seul la police de l'assemblée. Il est interdit, sous peine d'être rappelé à l'ordre, de demander la parole ou intervenir pendant un vote.

Il peut rappeler à l'ordre, tout délégué qui entrave le déroulement de la séance de quelque manière que ce soit. Si ledit délégué persiste à troubler les travaux de l'assemblée, le Président peut décider de le suspendre de la séance et expulser de l'auditoire l'intéressé. Il peut également, si le besoin s'en fait sentir, requérir les agents de la force publique.

En cas de crime ou de délit (propos injurieux ou diffamatoires ...), il en dresse un procès-verbal et le procureur de la République en est immédiatement saisi (article L. 2121-16 CGCT).

Chapitre III : Débats et votes des délibérations**Article 17 : Débats ordinaires**

La parole est accordée par le Président aux membres du Comité Syndical qui la demandent.

Aucun délégué du Comité Syndical ne peut prendre la parole sans l'avoir obtenue, au préalable, du Président.

Les membres du Comité Syndical prennent la parole dans l'ordre chronologique de leur demande.

Lorsqu'un orateur s'écarter de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Président qui peut alors faire, le cas échéant, application des dispositions prévues à l'article 16.

Sous peine d'un rappel à l'ordre, aucune intervention n'est possible pendant le vote d'une affaire soumise à délibération.

Article 18 : Débat d'orientation budgétaire

Le débat a lieu au Comité Syndical sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de budget.

Toute convocation est accompagnée d'un rapport précisant par nature les évolutions des recettes et des dépenses de fonctionnement, ainsi que les masses des recettes et des dépenses d'investissement.

Article 19 : Votes

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du Président est prépondérante.

Article L. 2121-21 CGCT : Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Il est voté au scrutin secret :

- Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame;
- Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le Comité Syndical peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Les bulletins ou votes nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés.

Le Comité Syndical vote de l'une des quatre manières suivantes :

- à main levée,
- par assis et levé,
- au scrutin public par appel nominal,
- au scrutin secret.

Le mode de votation ordinaire est le vote à main levée. Il est constaté par le Président et le secrétaire qui comptent, s'il est nécessaire, le nombre de votants pour et le nombre de votants contre.

Le vote du compte administratif (cf. article L. 1612-12 CGCT) présenté annuellement par le Président doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte administratif est arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Article 20 : Clôture de toute discussion

Les membres du Comité Syndical prennent la parole dans l'ordre déterminé par le Président. Il appartient au Président de séance seul de mettre fin aux débats.

Chapitre IV : Comptes rendus des débats et des décisions

Article 21 : Procès-verbaux

Les délibérations sont inscrites par ordre de date.

Elles sont signées par tous les membres présents à la séance, ou mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer (article L. 2121-23 CGCT).

La signature est déposée à la suite du procès-verbal de la séance, après l'ensemble des délibérations.

Une fois établi, ce procès-verbal est tenu à la disposition des membres du Comité Syndical qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du Comité Syndical ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Article 22 : Comptes rendus

Le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine (Article L. 2121-25 CGCT)

Le compte rendu est affiché sur la vitrine du bureau du Syndicat.

Il présente une synthèse sommaire des délibérations et des décisions du conseil.

Chapitre V : Dispositions diverses

Article 23 : Modification du règlement

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du Président ou d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée Syndicale.

Article 24 : Application du règlement

Le présent règlement est applicable au Comité Syndical du Smitvad du Pays de Caux.

Il devra être adopté à chaque renouvellement du Comité Syndical dans les six mois qui suivent son installation.

Le présent règlement intérieur a été voté et adopté en Comité Syndical du **21 octobre 2020**.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Fabrice DUBUS





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

Nos Réf.: EB 2020.10.26

Affaire suivie par : Mme Bouteiller

Courriel : contact@smitvad.fr

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE RECEPTION

SMITVAD DU PAYS DE CAUX

REÇU LE: 12 OCT. 2020

PREFECTURE DE LA SEINE MARITIME
Service Courrier **INTERCOMMUNALITE**.

7, place de la Madeleine – CS 16036
76 036 ROUEN Cedex

Fait en 2 exemplaires

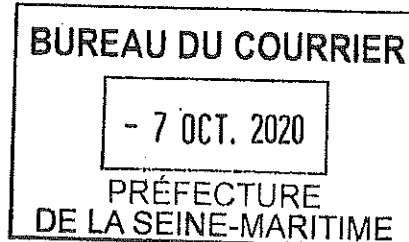
Yerville, le 1 octobre 2020

NATURE DES DOCUMENTS	REF de l'ACTE	Nombre d'exemplaires
Délibération n°1-23/09/2020 Election du Président	N°01-23/09/2020	1
Délibération n°2-23/09/2020 Détermination du nombre et élection des Vice-Présidents	N°02-23/09/2020	1
Délibération n°3-23/09/2020 Détermination du nombre et élection des membres du bureau	N°03-23/09/2020	1
Délibération n°4-23/09/2020 Délégation du comité syndical au Président	N°04-23/09/2020	1

Cachet de la collectivité et signature :



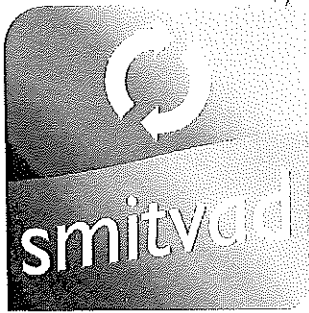
Cachet de réception de la Préfecture :



Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr



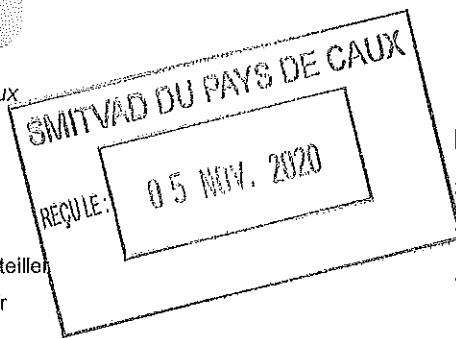
Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

Nos Réf : EB 2020.10.33

Affaire suivie par : Mme Bouteiller

Courriel : contact@smitvad.fr

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE RECEPTION



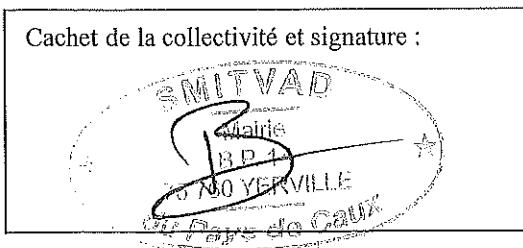
PREFECTURE DE LA SEINE MARITIME
Service Courrier
7, place de la Madeleine – CS 16036
76 036 ROUEN Cedex

Fait en 2 exemplaires

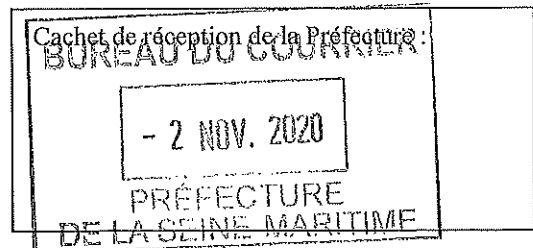
Yerville, le 30 octobre 2020

NATURE DES DOCUMENTS	REF de l'ACTE	Nombre d'exemplaires
Délibération	N°01-21/10/2020	1
Délibération	N°02-21/10/2020	1
Délibération	N°03-21/10/2020	1
Délibération	N°04-21/10/2020	1
Délibération	N°05-21/10/2020	1
Délibération	N°06-21/10/2020	1
Délibération	N°07-21/10/2020	1
Délibération	N°08-21/10/2020	1
Délibération	N°09-21/10/2020	1
Délibération	N°10-21/10/2020	1
Délibération	N°11-21/10/2020	1
Délibération	N°12-21/10/2020	1
Délibération	N°15-21/10/2020	1

Cachet de la collectivité et signature :



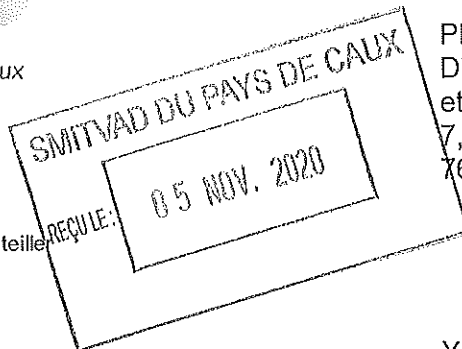
Cachet de réception de la Préfecture :





Acteur de la valorisation
des déchets en pays de Caux

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS BUDGETAIRES VALANT ACCUSE RECEPTION



PREFECTURE
Direction des relations avec les collectivités locales
et des Elections
7, place de la Madeleine – CS 16036
76 036 ROUEN Cedex

Nos Réf: EB 2020.10.34

Affaire suivie par : Estelle Bouteille

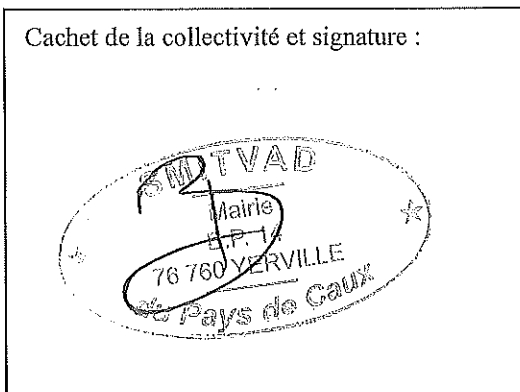
Courriel : contact@smitvad.fr

Fait en 2 exemplaires

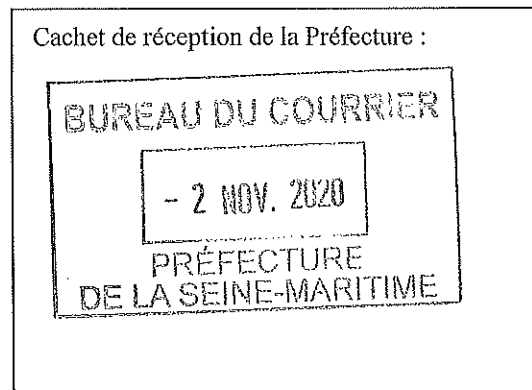
Yerville, le 30 octobre 2020

NATURE DES DOCUMENTS	Budget Principal	Budget Annexe PLPD
Décision Modificative		
Décision Modificative n°1 au Budget Primitif	N°13-21/10/2020	N°14-21/10/2020

Cachet de la collectivité et signature :



Cachet de réception de la Préfecture :



Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets

BP 14 - Mairie de Yerville 76760 Yerville

☎ 02 35 56 15 60 📠 02 35 56 15 64 contact@smitvad.fr

